

Sommaire

p. 2 - Un certain regard, G. Montant

p. 3 - Editio

p. 4/5 - Actualité

p. 6/7 - Lycée

p. 8/9 - Baccalauréat

p. 10 - Lycée professionnel

p. 11 - IUFM

p. 12/13 - Premier degré

p. 14 - Collège

p. 15 - Métier

p. 16 - Orientation

p. 17 - Mixité

p. 18 - Précaires

p. 19 - En bref

p. 20 à 26 - Résolution

*Construire l'école de la réussite pour tous
dans un grand service public d'éducation
nationale unifié*

Témoignage

Élections

Un certain regard, par Gérard Montant

Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas apprécier, comme il se doit, le chemin parcouru pendant près d'un demi-siècle par le Syndicat National de l'Enseignement Technique et Professionnel (SNETP), qui sera le seul syndicat regroupant des enseignants du public au sein de la CGT.

La reconnaissance des Centres d'apprentissage comme établissements d'enseignement dépendant du ministère de l'Éducation nationale n'était pas gagnée en 1945, comme ne l'était pas la fonctionnarisation de tous les personnels, du corps unique des PLP, de l'égalité de traitement et de dignité des enseignants, quelles que soient les disciplines enseignées...

La vie aujourd'hui n'est plus celle des années 50. Les événements relatés tout au long de ces pages montrent que rien n'a été offert, qu'il a toujours été nécessaire d'aller chercher ces succès. Des militants, à tous les niveaux, ont joué un rôle déterminant pour l'engagement des personnels dans l'action revendicative, les succès engrangés.

Mais la narration historique nous montre aussi qu'à chaque fois que le personnel a "levé le pied", il en a subi les conséquences et a enregistré des reculs. Or, s'il est juste de reconnaître le rôle déterminant du syndicat dans les succès, il serait illogique de refuser de l'interroger sur ses responsabilités directes ou indirectes lorsque le personnel "lève le pied".

C'est cette recherche qui est importante sur le plan historique, car elle permet de comprendre pourquoi il y a engagement ou désaffection envers le syndicat, à des périodes déterminées, et donc pourquoi il y aurait des succès et des reculs. Pour l'avenir, elle peut éviter aux nouvelles générations de militants de refaire les erreurs de leurs aînés."

Évidemment, cette activité du syndicat s'est inscrite dans la démarche générale de la CGT à laquelle il est resté envers et contre tous fidèle.

C'est cette "histoire du SNETP-CGT" entre 1945 et 1990 que Gérard Montant nous propose de découvrir ou de revivre.

C'est à partir de son regard de témoin et d'auteur -il y a exercé d'importantes responsabilités ainsi qu'à la CGT et à la FISE⁽²⁾- qu'il nous propose de réfléchir à ces quarante-cinq années de la vie du SNETP auquel il a beaucoup apporté.



⁽²⁾ Fédération Internationale Syndicale de l'Enseignement

BON de SOUSCRIPTION

à retourner à l'UNSEN à Montreuil

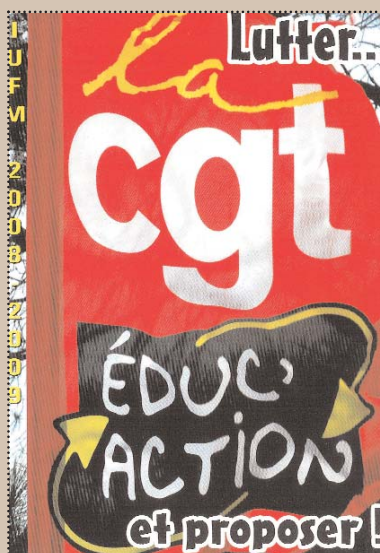
Ce livre est vendu au prix de 15 euros (+ 4 euros pour frais d'envoi)

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Ci-joint chèque postal ou bancaire de 19 euros.



Guide IUFM 2008/2009
(cf article p. 11)

APPEL

**Contre le projet Darcos
de suppression des IUFM**

**"États généraux de la Formation des Maîtres"
le samedi 4 octobre 2008, à la Sorbonne**



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Nicole Hennache - Maquette : Annie Balbach
Périodicité : bimestrielle

CPA : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)

Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale CGT EDUC'ACTION

263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43

e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Patrick Désiré,
Co-secrétaire général



Une rentrée bien tranquille ?

Cela devient un rituel... les vacances estivales ont apportés leurs lots de "cadrages budgétaires", terme pudique utilisé pour désigner un plan de suppressions d'emplois d'une ampleur inégale dans la Fonction publique.

En 2008, 11 200 postes ont été supprimés malgré les fortes mobilisations des personnels, des lycéens et de leurs familles, inquiets des évolutions de notre système éducatif et donc de leur avenir.

Pour 2009, le ministre de l'Éducation, qui affirme être à l'écoute des personnels et des familles, a proposé au président de la République la suppression de 13 500 postes pour la prochaine rentrée...

Parallèlement, il modifie les horaires des élèves et le service des enseignants dans le premier degré, engage la généralisation du bac pro en 3 ans dès la rentrée 2009, ce qui rendra plus difficile la réussite scolaire des élèves les plus en difficulté, lance une réforme du lycée général et technologique, qui prévoit la baisse progressive de la part des "enseignements généraux" et de l'accompagnement scolaire au profit d'enseignements complémentaires dès la classe de seconde.

Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont promis à disparition et seront remplacés par un simple "compagnonnage" organisé autour de professeurs expérimentés, censés donner les "recettes" du métier.

En retardant d'un an l'entrée dans la carrière, le gouvernement fera de substantielles économies sur les salaires.

Il transfèrera ainsi aux universités la responsabilité de la formation des enseignants.

Les étudiants issus des milieux populaires auront plus de difficultés à accéder au niveau du master et constitueront un vivier de personnels précaires (contractuels et vacataires), d'ici à quelques années.

Pour "faire passer" cette politique, le président de la République et le gouvernement nous expliquent à travers les médias que "le Sarkozysme est l'allié de l'école", que "la droite a gagné la bataille idéologique" et que "plus personne dans ce pays ne remarque une grève".

Toutes ces assertions relèvent à la fois de la fanfaronnade, de la méthode Coué et d'une volonté d'instrumentaliser les partenaires sociaux.

Jusqu'à présent, les mouvements sociaux n'ont pas été suffisamment forts et unitaires pour faire reculer ce gouvernement sur le cœur de ses réformes.

Mais il est rare de voir un Président élu depuis seulement 14 mois susciter une telle contestation sociale dans une période qui aurait dû être un "état de grâce" pour lui.

L'amplitude d'un mouvement social ne se décrète pas, mais l'accumulation de mécontentements induit un fort potentiel d'action.

Il est essentiel de démontrer que d'autres choix doivent être faits en matière d'éducation et de services publics.

Dès la rentrée scolaire, les personnels et les familles, ensemble, doivent construire dans la durée une alternative à cette politique de destruction de l'emploi public.

C'est dans ce cadre que nous participons à la journée d'action du 11 septembre 2008.

Montreuil, le 27 août 2008

Réforme du lycée

La réforme du lycée pourrait générer une économie de 16 000 à 17 000 postes.

Elle permettrait une économie de 16 000 à 17 000 ETP (équivalents temps plein) nets, dont 10 000 en seconde, selon les prévisions du ministère de l'Éducation nationale (rapport final de la mission d'audit sur la RGPP dans l'Éducation nationale).

La mission d'audit propose également une série de mesures pour une révision générale des politiques publiques de l'Éducation nationale, afin de mettre en oeuvre le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite.

Selon le calendrier de réformes envisagées par le ministère, les économies réalisées en emplois pourraient atteindre : 7 000 ETP en 2009-2010, 5 000 en 2010-2011, 5 000 en 2011-2012.

UN CALENDRIER IRRÉALISTE

L'entrée en vigueur de la réforme en 2009, sera difficilement réalisable dans un délai aussi restreint.

L'importance des évolutions proposées devrait faire l'objet d'une concertation approfondie. Si le ministère maintient son calendrier, cela se fera sans aucun doute au détriment de la concertation avec les partenaires sociaux.

En effet, le calendrier d'un an et demi induira plusieurs problèmes :

Le temps réservé à la production des nouveaux programmes sera réduit à cinq mois, cela conduira à transmettre les programmes aux éditeurs avant la consultation en conseil supérieur de l'éducation.

Quel serait alors le sens de cette concertation ?

La concertation interviendra alors que les schémas d'emplois 2009-2011 seront connus.

La réforme apparaîtra alors clairement comme un moyen d'atteindre les économies d'emplois et non comme un moyen d'améliorer les résultats des élèves.

Le calendrier prévu n'intègre aucun temps de réflexion et de concertation sur la voie technologique, alors que les contenus de la seconde générale sont modifiés.

Pour la CGT éducation, cette précipitation est incompatible avec une amélioration de notre système éducatif.

Budget 2009 : aveuglement idéologique et langue de bois !

Xavier Darcos affirme que l'année scolaire qui débute sera "l'année des enseignants".

Il promet une revalorisation tant "morale que matérielle du métier d'enseignant".

Cette annonce, qui fait suite à celle de la suppression de 13 500 emplois d'enseignants, n'est pas de nature à calmer les inquiétudes légitimes des personnels et des familles sur l'avenir de notre service public d'éducation. La revalorisation des salaires des fonctionnaires, sous la forme d'indemnités, annoncée par le président de la République, en utilisant une partie des économies réalisées par les diminutions d'effectifs, est inacceptable dans son principe même.

La vocation première d'un service public est d'assurer à la collectivité un service d'intérêt général essentiel à son fonctionnement.

Le problème n'est donc pas de réattribuer une partie des gains de productivité sur les salaires mais de garantir la qualité du service rendu.

Peut-être conscient des limites de l'argumentaire financier, le ministre tente de justifier ces suppressions d'emplois par la baisse démographique et la mauvaise utilisation des moyens existants.

Tout d'abord, le ministre parle de 30 000 élèves en moins à la rentrée 2009.

Une simple consultation des travaux statistiques de son propre ministère indique que pour la rentrée 2009, il y a une baisse prévisionnelle d'environ 14 000 élèves dans le second degré, pas de 30 000 !

Par ailleurs, il est aussi prévu une hausse de près de 7 500 élèves dans le premier degré.

Ainsi, l'érosion prévue par le ministère de l'Éducation nationale est de l'ordre de 7 000 élèves sur l'ensemble écoles-collèges-lycée, soit presque deux emplois retirés pour un élève en moins !

Quant aux prétendus 30 000 enseignants qui ne sont pas face aux élèves, le ministre pourrait utilement se référer aux explications fournies par son propre ministère, à la suite du rapport de la Cour des Comptes de 2006.

Ces collègues qui ne sont pas face aux élèves ne sont pas payés à ne rien faire, ils exercent comme directeurs d'école, psychologues scolaires, rééducateurs ou

enseignants chargés de missions pédagogiques particulières.

Toutes ces fonctions sont essentielles au fonctionnement de l'institution scolaire.

X. Darcos promet que toutes les suppressions d'emplois n'auront pas d'effet sur notre système scolaire, et sur la diversité de l'offre éducative qu'il propose.

Mais pour nous, à la CGT, l'expérience nous prouve bien souvent que les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Patrick Désiré



Fichage, atteinte aux droits, répression...

Répression syndicale

Le président de la République affirme, qu'il n'y a jamais eu autant de discussions avec les "partenaires sociaux".

Dans l'Éducation nationale, le ministre ne manque pas une occasion de rappeler la nécessité d'établir un dialogue social constructif avec les organisations syndicales.

Dans le même temps, ce gouvernement se lance dans une judiciarisation des rapports sociaux, visant à réprimer toute contestation de sa politique désastreuse en matière d'emplois publics.

Deux exemples emblématiques, vécus par des militants de la CGT, illustrent cette volonté d'intimidation.

- Le premier concerne Rodolphe Juge, enseignant stagiaire élu de la CGT Educ'Action à l'IUFM de Créteil, brutalement interpellé à la fin d'une manifestation lycéenne et enseignante, en avril 2008, à laquelle il participait avec d'autres collègues. Il comparaitra devant le tribunal de Paris au mois de septembre. De nombreux témoignages ainsi qu'un film réalisé au moment de son arrestation montrent qu'il n'a pris aucune part à des échauffourées avec les forces de l'ordre. C'est donc sans raison majeure que le recteur de l'académie de Créteil a suspendu notre camarade au mois de juin.

Rappelons que la suspension est une mesure conservatoire et provisoire prise par la hiérarchie dans l'intérêt du service, elle est ici utilisée comme une sanction déguisée.

Cette décision est donc inutile dans le cas présent, et même contre-productive puisqu'elle empêchera ce jeune professeur d'être devant ses élèves à la rentrée de septembre.

De plus, elle a servi de prétexte au non examen du dossier de Rodolphe, par le jury académique de titularisation.

Là encore, il n'y avait, administrativement, aucun lien de causalité entre la suspension de Rodolphe et sa titularisation puisque son cursus de formation s'est déroulé sans problème.

Il s'agit là d'une décision politique inquiétante du recteur de Créteil.

- Le second est celui de Bruno Niederkorn, élu CAPA CGT en Guyane, qui participait à une manifestation devant le rectorat, pour protester contre les suppressions de moyens dans cette académie largement déficitaire.

Bruno est accusé de voie de fait sur le recteur et a été suspendu par celui-ci...

Là encore, les témoignages ainsi qu'un film réalisé au moment des faits, montrent que l'accusation n'est pas justifiée. En l'occurrence, c'est même le recteur qui a été au contact des manifestants ! Notre camarade a donc également porté plainte contre ce dernier.

- Ces deux exemples ne sont malheureusement pas isolés. Dans l'académie de Nantes, un militant de la FSU, Sami Benmeziane, a été interpellé au moment de l'évacuation de l'inspection académique et fait l'objet de mesures administratives similaires.

Le droit de grève et de manifestations, garanties par notre constitution, fait partie des libertés fondamentales que nous devons absolument défendre.

Nous serons extrêmement attentifs et mobilisés sur chacune de ces situations.

D'ores et déjà, nous demandons la levée de ces mesures administratives dans l'intérêt même des élèves.

Nous exigeons que de telles méthodes n'aient plus lieu, pour revenir à un dialogue social apaisé, ce qui doit être la norme dans une démocratie.

Patrick Désiré

Communiqué de presse de la CGT

Fichés de 13 à 113 ans ?

Un décret publié le 1^{er} juillet 2008 au Journal officiel institue un nouveau fichier dénommé EDVIGE, organisant le fichage généralisé et systématique de "toutes personnes âgées de 13 ans et plus" "ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif"... en clair, tous les citoyens ayant un jour souhaité s'investir pour leur cité. Il est également prévu de fichier tout individu, groupe ou organisation dont l'activité est susceptible de troubler l'ordre public et de permettre aux services de police d'effectuer des enquêtes administratives pour l'accès à certains emplois ou à certaines missions, sur la base des éléments figurant dans le fichier EDVIGE.

Est-ce un nouveau moyen, en faisant peur, de détourner les citoyens du débat démocratique ?

[...] L'idéologie de ce fichier est de considérer tout acteur social, économique ou religieux comme pouvant "porter atteinte à l'ordre public". Construire un rapport de force serait-il devenu un délit ?

[...] Les mineurs de 16 à 18 ans pourront être fichés comme les adultes et les mineurs de 13 à 16 ans pourront se voir également répertoriés. Etre "fils de" suffira dans cette logique à être inscrit : les enfants de nos élites bénéficieront-ils de la même attention de nos services de police ?

[...] La CGT considère ce fichier EDVIGE comme une nouvelle atteinte grave aux libertés individuelles et collectives et une entrave à l'action syndicale.

Elle s'associera à toutes les actions visant à la suppression de ce fichier.

Le 4 juillet 2008

Droit d'accueil dans les écoles

Les parents ont une aspiration à voir garantir la continuité du service public d'enseignement. Ce que propose le projet de loi sur le "Droit d'accueil pour les élèves des écoles..." ne répond pas à leur demande et se révèle dangereux.

Si le droit d'accueil est bien inscrit dans le Code de l'Éducation, pour les enfants dès l'âge de 2 ans dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, l'école est d'abord un lieu d'enseignement.

La mission première de l'éducation est de former, non d'accueillir.

Il y a tromperie. La mission de service public ne peut être garantie par la mise en place d'un service d'accueil dans les écoles organisé par les communes.

Cette garderie, en cas de grève, restreint le droit des enseignants et oppose les catégories de personnels.

Ce texte introduit aussi la possibilité de mettre en place un accueil en dehors d'un temps de grève.

L'Etat organiserait la continuité du service en deçà d'un certain seuil (25 %). Au delà, ce sont les communes qui s'en chargeraient.

Ainsi, quand trop d'enseignants sont absents

(grève, maladie, formation ...) : proposition de garderie. S'ils sont peu nombreux : répartition des élèves dans les classes des enseignants présents.

L'Etat se dédouane de son obligation d'assurer la continuité des enseignements.

Tout enseignant ne pouvant faire classe pour une raison lui étant propre (en dehors d'un jour de grève) doit être remplacé par un autre enseignant et ce dès le premier jour d'absence.

La CGT revendique une véritable continuité du service public d'enseignement, pas seulement d'accueil.

Luc Briatte

Imposer un autre avenir au lycée

Le lycée général et technologique est, à son tour, dans la ligne de mire du gouvernement !

Le cadre de la réforme du lycée comporte seize points dits "de convergence", quatre objectifs et douze principes directeurs, que l'on pourrait, pour certains, partager. Mais ce serait faire abstraction du contenu idéologique néo-libéral qui guide cette réforme, du contexte de suppressions massives d'emplois dans l'Éducation, du contenu des réformes précédentes, ainsi que des conclusions du rapport Pochard sur l'évolution du métier d'enseignant.

La méthode de X. Darcos consistant à faire signer préalablement un soi-disant "constat partagé" ouvrant droit à s'asseoir autour d'une table de négociation, est une parodie de dialogue social que nous avons dénoncée. Cependant, compte tenu de l'enjeu de cette réforme, nos divergences doivent être entendues. Tel est le sens de la participation de la CGT Educ'action aux discussions.

Nous avons rencontré J-P. de Gaudemar, chargé de conduire la négociation. Ce dernier nous a proposé un premier échange sur les points de débat du projet et sur l'articulation pédagogique de la classe de seconde, dont la mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2009.

Nous avons rappelé que trois objectifs énoncés nous importent particulièrement :

- faire réussir tous les élèves. A ce titre l'articulation 3^e/2^{nde} puis Terminale/Supérieur (dans sa diversité : BTS, IUT,...) nous intéresse mais ni en rendant le lycée unique responsable de l'échec scolaire, ni en limitant sa finalité à la réussite à l'université,

- lutter contre le déterminisme social, imposer la démocratisation du lycée. Cela renvoie aux questions de l'orientation (rappel de la revendication CGT de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans et de la mission des COP), de la finalité du collège, des possibilités de passerelles...,
- faire disparaître la hiérarchie des voies et des filières, imposer un cursus à égale dignité. Cela impose de discuter de la voie professionnelle parallèlement aux autres voies, de réaffirmer la place de la voie technologique, de lutter contre la suprématie de la filière S, d'assurer la pérennité des filières ES et L en leur donnant une véritable identité et de nouveaux débouchés.

Nous avons dénoncé les risques que comportent l'introduction :

- de plus de "souplesse" pour les conditions de travail des personnels dans le contexte du vote du projet de loi sur la mobilité dans la Fonction publique,
- de plus d'autonomie administrative sans contre pouvoir réel assurant la démocratie (inefficacité, arbitraire des chefs de service, management, illégitimité du conseil pédagogique...),
- d'une réforme qui laisse de côté les réflexions sur la voie professionnelle réduite à un protocole généralisant le bac pro 3 ans et sur le collège remis en cause dans son unicité,
- d'une diversification des missions des enseignants, du rejet hors temps d'enseignement, de la méthodologie, du traitement de la difficulté scolaire...
- de la remise en cause du travail des COP et de son transfert aux seuls enseignants (qui plus est non formés),
- de services partagés avec l'enseignement supérieur compte tenu de la situation aujourd'hui de l'utilisation d'heures de vacation en Licence 1 et Licence 2 (les deux premières années d'université),
- de l'affectation des certifiés de plus en plus en collège et des agrégés en lycée,
- de la mastérisation non accompagnée de mesures sociales en matière de recrutement des professeurs.

Mi juillet, X. Darcos communique déjà sur les grandes lignes de la réforme au mépris du dialogue social devant être engagé.

Il reprend de vieux projets dont celui de Mme Belloubet-Frier, ex-rectrice de Toulouse. Cette réorganisation pourrait aboutir, en seconde comme dans le cycle terminal, à une organisation pédagogique scindée en trois blocs :

- **un bloc d'enseignements disciplinaires** réduits à un volant de matières qualifiées de "tronc commun" (lettres, sciences, sciences humaines, langues), qui étendrait au lycée le principe du socle commun de connaissances (60 % du total en seconde, 45 % en cycle terminal) ;
- **un bloc d'activités complémentaires modulaires** d'approfondissement pour l'élite (sciences), de découverte (pour tous les autres) en seconde, de spécialisation en cycle terminal, organisés en semestre sur le modèle des modules universitaires (25 % en seconde, 45 % en 1^{er} et Terminale) ;
- **un bloc de travaux** d'accompagnement en autonomie locale (entre 10 et 15 % du temps autour d'espaces numériques fournis par les régions...).

Nous défendons un système éducatif juste et ambitieux, favorisant la réussite, l'épanouissement et l'émancipation de tous.

Cela nécessite la construction d'un lycée assurant l'égale dignité entre ses trois voies, générale, professionnelle, technologique, facteur de richesse et d'égalité.

Cela s'articule avec une véritable revalorisation du métier d'enseignant et du statut des personnels, et en premier lieu, l'attribution des moyens indispensables au service public.

Cette politique est incompatible avec l'annonce faite de supprimer encore 13 500 emplois dans l'éducation en 2009. Le calendrier imposé est bien trop précipité. Aussi, la CGT Educ'action appelle à construire la mobilisation, dès la rentrée, avec les personnels, à partir de ses propositions alternatives (disponibles sur le site : www.unsen.cgt.fr) et à participer aux actions unitaires le jeudi 11 septembre.

Catherine Perret



Que penser de l'accompagnement scolaire au lycée ?

À la hâte et sans concertation, après les collèges ZEP puis certaines écoles, le ministère étend l'accompagnement scolaire à 200 lycées défavorisés. Les deux circulaires d'application* indiquent en préalable que "cette nouvelle offre éducative constitue la première étape de la réforme du lycée".

■ Le dispositif

Il comporte deux volets :

- Des "stages d'été" ont été proposés aux lycéens intégrant la terminale (révisions et aide méthodologique) et l'enseignement supérieur (consolidation des savoirs), cette deuxième quinzaine d'août, 4 heures, 5 jours par semaine. Ce volet est soumis à la région (ouverture du lycée, appel aux personnels TOS...) et au CA.

- Le "dispositif expérimental de réussite scolaire" doit "apporter un appui individualisé aux élèves en fonction de leurs besoins, afin de favoriser la réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons de cursus, notamment en LP, et préparer la poursuite d'études supérieures", le but étant la "préparation systématique aux examens". Il concerne les lycéens de toutes classes, prioritairement en difficulté ou souhaitant réaliser un parcours d'excellence, selon deux modalités : tout au long de l'année scolaire ou/et par des stages durant les petites vacances (trois sessions d'une semaine). Pour ce volet, CVL et conseil pédagogique sont consultés, le CA vote.

L'encadrement est assuré par des enseignants volontaires rémunérés en HS, des étudiants (2^e année de Master) et des vacataires plus, pour la "réussite scolaire", des AED (1 500 mobilisés, 7 par lycée). Chaque lycée reçoit une dotation supplémentaire en HS.

■ Qu'en penser ?

Ce soutien scolaire public et gratuit répond sans doute à une forte demande attestée par l'inflation des cours privés et payants. Il pose cependant de grandes questions.

Va-t-il réduire les inégalités sociales à l'école ?

L'accueil périscolaire, souvent gratuit, organisé par les collectivités territoriales montre que ce ne sont pas les écoliers qui en ont le plus besoin qui en bénéficient. Il est probable que les lycéens les plus en difficulté rechignent à rallonger leur temps scolaire (ils travaillent souvent pendant les vacances !). De même, le dispositif en collège "ambition réussite" n'a pas bénéficié à toutes les familles mais, surtout, n'a pas remplacé l'effort à faire par l'Education nationale de réduire la

taille des classes comme le préconise T.Picketty !

Quelle cohérence pédagogique offre-il ?

Le soutien ne sera pas forcément assuré par les enseignants des lycéens concernés. Le lien avec le travail en classe, la compréhension des difficultés de chacun, véritable enjeu pour l'enseignant et l'élève, ne pourront se faire.

Ne confirme-t-il pas une autre conception de l'éducation ?

Celle du cours stricto sensu sur le temps scolaire ordinaire, des besoins pédagogiques et de la difficulté du travail quotidien ignorés, de l'attention portée à l'élève et du soutien (qui peut se réduire à du bachotage) externalisés... quand dans le même temps, le ministre continue de supprimer des milliers de postes, but entre autres, de la réforme du lycée et du bac pro !

"Le principal carburant de la demande (de soutien scolaire) demeure l'incapacité du service public à assurer ses missions", assurait un rapport du HCEE* en 2005.

En quoi ce projet et ces réformes pourraient-ils nous rassurer ?

Le ministre doit le suspendre pour soumettre cette question à une vraie concertation dans le cadre de la réforme du lycée.

Nicole Hennache

* BO du 12 juin 2008

* Haut Conseil de l'Évaluation de l'École supérieure en 2005 par F. Fillon

"Quels que soient les choix faits pour aider les élèves, j'aimerais convaincre qu'il faut les aider dans la classe, que c'est le cœur du métier d'enseignant [...]. Nous avons commencé à mesurer une dérive [...], celle d'une "externalisation" de la difficulté scolaire [...] tout en continuant dans le quotidien des cours à enseigner comme on l'a toujours fait [...]. Dans les lieux de grande difficulté, seul le travail de toute une équipe, donc de tous les enseignants, peut améliorer l'efficacité de l'enseignement..."

Anne Armand, IGEN

Air bleu et pur plein du crissement des cigales, lundi 7 juillet, Nîmes, dernier petit café avant de partir au lycée...

Conseil d'enseignement de lettres. Le proviseur en chemisette arrive, tendu et fatigué : résultats du bac catastrophiques en STG (35 % au premier tour), perte de 5 postes (11 moins 6 reconquis grâce aux mobilisations), un et demi en français, recrutement sur deux établissements ambition réussite... Seule issue, le "dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée" !

Les élèves concernés, s'ils ont forcé le passage en terminale, ont été convoqués au lycée.

Trois enseignants sont volontaires, des étudiants sollicités par voie de presse recrutés, six demi-postes d'AED attribués. Le rectorat débloque des fonds via la région en heures sup. pour les personnels TOS. Tout est bouclé. Le proviseur nous laisse à nos comptes d'apothicaires pour les services.

Et le voile se déchire. Nous avons signé la pétition contre les heures sup. et comme nous exigeons les dédoublements en STG et certaines secondes, cela ne peut se faire qu'en HSE sur les heures de soutien du dispositif. Nous avons fait savoir que nous ne voulions pas laisser de consignes pour le mois d'août aux personnels qui assureraient les stages : soit ils sont compétents pour enseigner, soit non ; mais il faut déjà que les collègues se prononcent sur ce qu'ils vont faire en terminale en dehors de tout projet pédagogique ; il semble entériné que l'orthographe est décrochée du cours ; on doit mettre en place un devoir commun pour envoyer un contingent d'élèves aux stages de Toussaint, sans avoir le souci des situations particulières ou d'une progression. Il faut agir, dans l'urgence de la situation de crise. Les collègues s'écharpent : doit-on donner la PL à celle dont c'est le tour, ou à celle dont le poste a été supprimé par moitié, alors même que nous sommes contraints de faire des heures sup. ? Nous devenons mesquins, montés les uns contre les autres, pour retirer du combat le dernier bout de gras.

Comment les élèves pourront-ils être en projet quand leurs profs n'ont pas de perspectives, pas d'assurance sur leur métier ? Nous ne parvenons pas à nous entendre, le chef d'établissement tranchera.

Ce soir, degré zéro de la fête au lycée, le karaoké remplace le jazz-band de Khader. Je pense à Baudelaire..., "Quand le ciel bas et lourd pèse comme un couvercle"...

Pauline Schnegg, Sden 30

À quoi sert le baccalauréat ?

Compte rendu du rapport d'information publié par la Commission des affaires culturelles du Sénat, le 3 juin 2008. Rapporteur Jacques Legendre.

Profitant du bicentenaire du baccalauréat, la Commission des affaires culturelles du Sénat a dressé un état des lieux de l'enseignement secondaire au lycée.

Le bilan est alarmant et doit nous interroger. En France, **le nombre de bacheliers est très insuffisant. La composition des voies de formation est très marquée sociologiquement. S'il y a eu démocratisation du système éducatif, celle-ci s'est faite de façon très inégale selon les voies de formations.** Les voies technologique et professionnelle sont aujourd'hui dévalorisées. L'orientation qui s'appuie davantage sur les représentations collectives que sur les goûts et les projets des jeunes, renforce les inégalités scolaires et sociales, au lieu de les surmonter.

Pour rompre avec le cercle de l'échec et des inégalités scolaires, **il convient donc de réformer en profondeur l'organisation des études et l'orientation au lycée et au collège.** le rapport préconise un certain nombre de mesures, qui méritent notre attention, mais qui, dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, ont toutes les chances de rester lettre morte.

Pour atteindre l'objectif des 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac, il faut non seulement qu'il y ait plus de bacheliers, mais aussi plus de bacheliers des sections générales. **Cela implique d'ouvrir plus largement la voie générale et de cesser d'utiliser la filière technologique comme une "voie de délestage". Il faut également**

permettre à un plus grand nombre d'élèves de la voie professionnelle d'accéder au baccalauréat. Pour cela le rapport défend le maintien du BEP et des parcours de formation diversifiés.

Pour lever les obstacles liés aux déterminismes sociaux, **il faut transformer radicalement la manière dont l'orientation est envisagée en France.** L'orientation doit se préparer dès le collège. Pour qu'elle ait un sens, il faut que tous les jeunes ait réellement le choix. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La grande majorité des lycéens souhaite suivre des formations aussi ouvertes que possibles, ce qui explique le succès de la filière S, et dans une moindre mesure, celle de la filière ES. Le rapport propose de **fusionner les trois séries de la voie générale en définissant un tronc commun complété par un jeu d'options.** Ce "tronc commun" **pourrait valoir pour les trois voies**, à charge pour les enseignants d'adopter les méthodes pédagogiques adaptées à chacune d'entre elles.

Pour donner tout son sens au choix fait par les élèves en fin de seconde, **il faut en faire une véritable seconde de détermination, en organisant la découverte des différents champs disciplinaires sous forme de séquences trimestrielles, une séquence de découverte serait plus particulièrement consacrée aux études technologiques.**

Le rapport préconise également de garantir la valeur du baccalauréat par toute une série de mesures, **sans pour autant remettre en question l'examen terminal à caractère national conduit sous la surveillance d'examineurs indépendants.** Il propose d'étaler les épreuves sur deux ans. Cette proposition soulève quelques inquiétudes, surtout après les annonces faites par X. Darcos en juillet, de diminuer le volume global des enseignements dispensés en terminale. On peut prendre l'exemple de l'histoire géographie dans les sections technologiques qui est devenue une épreuve anticipée et, de ce fait, n'est plus enseignée en terminale.

Tous les jeunes ne souhaitent pas s'engager dans des études supérieures. Aussi le rapport préconise que pour les bacheliers des voies technologique et professionnelle, la poursuite d'études dans le supérieur ne soit pas systématiquement envisagée. Pour les élèves qui sortent du système scolaire sans avoir obtenu le baccalauréat, et pour ceux qui entrent dans la vie active dès l'obtention de celui-ci, le rapport propose de garantir des droits sous la forme d'un crédit de formation. Cette idée est intéressante. Elle soulève cependant de nombreux problèmes matériels quant à son financement et sa mise à œuvre.

Il suffit de voir les difficultés que les salariés rencontrent pour utiliser leur DIF (Droit Individuel à la Formation).

*Aline Louangyannasy
SR académie de Toulouse*

Plan espoir banlieues : comment y croire ?

Accompagnement éducatif dans les écoles de l'Education prioritaire dès cette rentrée, expérimentation du *busing**, création de 30 pôles d'excellence et émergence d'une élite des quartiers, ouverture de 50 classes par l'enseignement privé et destruction de 20 collèges, développement des internats d'excellence... sont les principales mesures du volet éducation du Plan espoir banlieues présenté par F. Amara, en juin, devant le Comité Interministériel à la Ville (CIV) présidé par F. Fillon. Ces mesures provoquent interrogations, réticences, voire franches oppositions...

Interrogations quant au *busing* par exemple, remède intéressant mais forcément limité à quelques structures et communes...

Réticences quant à l'accompagnement éducatif qui va concurrencer les dispositifs mis en place par les collectivités locales et associations et préfère la remédiation à la prévention.

* cf p. 17

Oppositions quant à la logique d'excellence et d'élitisme qui installera un peu plus d'inégalités et de relégation, et celle qui met en avant l'école privée au détriment du service public d'éducation...

Et puis, la réduction des inégalités ne fait décidément pas recette... 200 millions d'euros de "*fonds réaffectés*" venant du ministère de l'Education nationale devront financer ces mesures (plus 2 millions venant de la politique de la ville pour le *busing*). C'est bien loin de correspondre aux besoins et, comme pour le plan ambition réussite, le redéploiement de moyens sert de financement.

Faute d'un plan d'ampleur contre l'échec scolaire et la ségrégation, les gens de ces quartiers devront donc se contenter de l'espoir...

Nicole Hennache

Bac 2008 : la fracture scolaire toujours...

83,3 % ... est le taux de réussite de la session 2008 du baccalauréat, taux identique à celui de 2007 (meilleur cru depuis la création de l'examen), mais qui correspond à **63,4 %** d'une génération l'obtenant **contre 63,6 % l'an dernier**.

■ **Bac général** (54% des bacheliers, 34,4% d'une génération) : **87,8 % (+ 0,2)**.

• **Série L** (18,6 % de la filière) : 86,1 % (+ 1,8)

• **Série S** (49,57 % de la filière) : 89,1 % (+ 0,7)

• **Série ES** (31,83 % de la filière) : 86,8 % (- 1,5)

■ **Bac technologique** (26 % des bacheliers, 16,6 % d'une génération) : **80,2% (+ 0,7)**.

• **Séries industrielles** : 79,4% (- 2,5) (STI - 2,9 ; STL - 0,9)

• **Séries tertiaires** : 80,7 % (+ 2,4) (STG + 1,7 ; SMS + 5,1)

■ **Bac professionnel** (20 % des bacheliers, 12,4 % d'une génération) : **76,6 % (- 1,3)**.

• **Production** : - 1,3 ; **Services** : - 1,7.

Globalement, le nombre de candidats continue à diminuer dans les filières **L** (- 3,9 %), **ES** (- 3) et **technologique** (- 1,9), et à augmenter en **S** (+ 1,6) et en **bac professionnel** (+ 0,6).

Comme précédemment, les disparités sont importantes entre académies et entre filières.

Ainsi, quatre académies caracolent toujours en tête (*Grenoble, Rennes, Strasbourg, Nantes* : plus de 90 % de réussite au bac général et de 85 % au bac techno.) quand les dernières sont toujours les mêmes (*Créteil, Guyane, Martinique, Guadeloupe*) avec des écarts allant jusqu'à 20 % dans la série **S** (enfants de cadres sur représentés) et 26,9 dans la série **STG** !

Le bac général domine de 7,6 % le bac technologique (- 0,5) et surtout de 11,2 points le bac pro (+ 1,5). En **ES** (mais ce bac était en hausse de 4 % en 2007), **STI** et **Bac pro**, le taux de réussite est en baisse.

Nous sommes toujours aussi loin des 80 % d'une génération obtenant le bac et les réformes en cours, notamment la généralisation du Bac pro 3 ans, risquent fort de creuser davantage encore les inégalités entre les trois voies du lycée.

Nicole Hennache

Résultats et sociétés privées !

Comme l'an dernier, la publication des résultats du Bac a pu se faire par des sociétés privées et non plus par les seuls rectorats. Certains d'entre eux ont volontairement retardé l'affichage pour permettre une publication simultanée avec ces sociétés, suivant les instructions données en ce sens par le ministère. De nombreux élèves ont donc dû attendre la fin de l'après-midi pour connaître leur sort quand d'autres le connaissaient dès le matin. Égalité, laïcité, gratuité de l'Ecole disions-nous...

Communiqué de presse

Filière ES : le rapport Guesnerie confirme le bien fondé des revendications de la CGT Educ'action

Le rapport commandé par X. Darcos, en février 2008, sur la filière **ES**, vient d'être rendu public. Ses conclusions confortent en bien des points, les revendications de la CGT Educ'action.

Revendications que nous avons portées auprès de M. de Gaudemar, chargé de la consultation sur la réforme du lycée, ouverte fin juin

En effet, M. Guesnerie, rapporteur, réaffirme, comme la CGT, que la filière **ES** a toute sa place au lycée et que contrairement à ce qu'affirme le ministre de l'Education nationale, elle conduit les lycéens vers des parcours dans l'enseignement supérieur dans lesquels ils peuvent réussir.

Il désavoue donc les propos du gouvernement orchestrés par l'Institut de l'Entreprise et les associations proches du MEDEF... et préconise, tout comme la CGT, que les Sciences Economiques et Sociales deviennent un enseignement obligatoire inclus dans le tronc commun en seconde.

Cette discipline participe en effet, de manière fondamentale, à deux objectifs importants au lycée : la construction de la citoyenneté et "l'intégration socio-économique".

Il relève que la filière **ES** est moins élitiste que la filière **S** et a contribué à une plus grande démocratisation au lycée.

Le rapport propose une redéfinition des programmes et des rééquilibres, réaffirmant notamment la place de la sociologie

Nous pensons, à la CGT, que la revalorisation des filières **ES** et **L** constitue un élément essentiel pour casser la hiérarchisation des filières.

La CGT Educ'action portera ses objectifs en termes de moyens et de contenus et appelle à construire le rapport de force nécessaire, dans le contexte des annonces de suppressions massives d'emplois (13 500), pour les imposer.

Montreuil, le 10 juillet 2008

Histoire des arts :

il faut prendre le temps de la consultation et du débat

Vingt-deux organisations, dont la CGT Educ'action, ont demandé au ministre de l'Education nationale le retrait de l'ordre du jour du CSE du 3 juillet 2008 du projet d'arrêté organisant l'enseignement de l'histoire de l'art à l'école primaire, au collège et dans les trois voies du lycée.

En effet, le texte n'a été dévoilé que deux jours avant la commission spécialisée, délai rendant impossible, de fait, tout travail préalable de réflexion et de consultation.

Le ministre a refusé d'accéder à cette demande.

Les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU, SE-UNSA, UNSA-Education, SNPDEN, FCPE, SUD-Education, CGT Educ'action, CGT, SNALC-CSEN, CFE-CGC, UNL, SNIA-IPR, SGEN-CFDT, FEP-CFDT, SNEC-CFTC, CFTC, siégeant au CSE, ont dû voter contre ce texte ou refuser de participer au vote.

Elles demandent au ministre de renoncer à la publication de ce texte très majoritairement repoussé et de prendre le temps de la consultation et du débat.

Enseignement professionnel : où en est-on ?

Malgré la mobilisation et les protestations diverses, le ministre de l'Éducation nationale s'entête à mener à son terme la généralisation des bacs professionnels en 3 ans.

Si certains s'interrogent encore sur ce que cela signifie concrètement, les prévisions rectorales pour la rentrée 2009 apportent des réponses édifiantes.

Les BEP sont condamnés : Plus aucun élève n'entrera en sections de BEP, en dehors de la filière sanitaire et sociale. En contrepartie, les orientations seront plus nombreuses vers les CAP.

Le développement de l'apprentissage s'intensifie, avec "des montages" hasardeux en CAP. Exemple : 1^{re} année sous statut scolaire, 2^e année en apprentissage. Pour les BTS, dont on nous prédisait le développement, il s'agit en fait d'assurer le meilleur remplissage de sections existantes et d'en fermer certaines.

Côté personnels, aucune amélioration des conditions d'emploi et de rémunération ne sont prévues au delà de quelques primes hypothétiques attribuées au compte gouttes.

Combien de suppressions de postes dans les établissements et de mutations imposées ?

Pire, on sait que se prépare la redéfinition du service des enseignants avec comme principe de base, l'annualisation.

On peut s'interroger dès lors sur l'intérêt de la signature d'un accord avec X. Darcos par des organisations syndicales.

Les mobilisations dans les établissements, les académies et au niveau national doivent imposer d'autres choix.

"Faire mieux avec moins, je n'y crois pas"

Daniel Bloch * : père fondateur du bac professionnel.

Nous reprenons ici de larges extraits d'une interview accordée à AEF INFO * par D. Bloch qui fut l'initiateur des bacs professionnels en 1985.

"Faire mieux avec moins tel est l'esprit de la réformeJ'ai l'impression que cette réforme du bac pro est un peu sur le même schéma que la suppression du samedi matin : **faire mieux en enlevant des heures d'enseignement. Le tout est d'y croire. Moi je n'y crois pas...**

...En l'état, cette réforme n'est qu'un habillage pour supprimer des postes, faire passer de 4 à 3 ans la durée des études conduisant au baccalauréat professionnel, représente, à terme, une "économie" d'au moins 20 000 emplois.

La transformation du bac pro de quatre à trois ans peut être envisagée à long terme. Mais une condition préalable doit être réalisée : que les élèves arrivent au terme de leur scolarité au collège sans déficits majeurs. **Et ce n'est pas en supprimant un an de formation que l'on rattrapera tous les retards accumulés en enseignement général depuis le primaire.** Avec quatre ans, on arrivait tout juste à compenser le déficit. Or un niveau de formation général trop bas est rédhibitoire pour la poursuite d'études en BTS. Actuellement, il faut savoir que 13 000 bacheliers professionnels [sur 100 000] obtiennent chaque année un BTS, avec un taux de réussite de 50 %, ce qui est acceptable.

Avant de généraliser le bac pro en trois ans, il faudrait donc s'attaquer au collège et faire en sorte que tous les élèves sortent

avec un bagage plus solide. Là, en l'état, ce qui risque de se passer est que les jeunes les plus en difficulté à l'issue de la 3^e, s'orientent vers un CAP par apprentissage, ce qui est une voie sans issue car beaucoup de CAP ne sont pas suivis d'un bac pro. Ce serait un retour en arrière considérable.

Les évaluations de ces expérimentations ne sont pas convaincantes : les résultats sont moyens alors que l'on sélectionne les meilleurs élèves ! Que l'on ait 10 ou 15 % des élèves capables de suivre un cursus en trois ans au lieu de quatre, c'est certainement vrai. Mais en faire une mesure générale, c'est aller contre tous ceux qui n'en sont pas capables, à savoir les plus déshérités. Or ce ne sont pas ceux qui protestent le plus. Cette mesure est bien pour un petit nombre d'élèves. Ce qui ne me suffit pas pour être en sa faveur".

* Daniel Bloch : ancien Recteur et ancien président des universités ; en 1985, il soumet l'idée de la création du bac professionnel à Jean Pierre Chevènement alors ministre de l'Éducation Nationale.

* Agence d'information spécialisée dans l'Éducation et la Formation.

Une analyse du recteur Bloch que la CGT Educ'action partage totalement.

Alain Gautheron

Inscription au BEP

Rien n'a été précisé concernant l'inscription des élèves au BEP lorsque ceux-ci suivent un cursus de bac en 3 ans. L'inscription au BEP étant individuelle dans les bacs expérimentaux, on peut craindre que cela concerne tous les élèves dans le futur.

C'est pourquoi la Cgt Educ'action appelle à intervenir, par exemple dans les conseils d'administration et auprès des Recteurs, pour que les inscriptions demeurent collectives et sous la responsabilité de l'établissement.

Non à la suppression des BEP

Les conseils d'administration doivent donner un avis sur les créations et suppressions de classes. Alors qu'un vote favorable à la mise en place de Bac pro 3 ans pouvait se concevoir lorsque les deux systèmes cohabitaient (3 et 4 ans), aujourd'hui il ne se justifie plus dans la mesure où nous sommes dans un processus de généralisation.

La CGT Educ'action appelle donc à voter contre toute nouvelle suppression de BEP.

Des régions très inquiètes de la généralisation

Plusieurs instances régionales ont manifesté de l'inquiétude quant à la généralisation du bac pro 3 ans.

Dernièrement, c'était au tour du **Conseil Economique et social de la Région PACA** de demander un report de la réforme : "Le CESR préconise que l'état mette en place une phase intermédiaire ... qui permette d'évaluer la pertinence des expérimentations menées depuis 2005... **La généralisation pour septembre 2009 apparaît prématurée**".

Le CESR fonde sa position sur des auditions menées pendant six mois auprès de la communauté éducative de la région et estime par ailleurs "qu'il serait judicieux de conserver le BEP dans sa forme actuelle pour certains parcours et certains métiers"... **"Il ne faut pas supprimer le BEP pour les branches professionnelles qui recrutent à ce niveau"**.

L'intersyndicale LP a rédigé une motion, téléchargeable sur notre site, pour intervenir dans les conseils d'administration (www : unsen.cgt.fr). Elle a par ailleurs envoyé une lettre de demande d'audience au président des régions de France.

IUFM : rentrée mouvementée ?

La rentrée passe aussi par les IUFM. C'est peut-être la dernière pour eux... Ils risquent, à terme, de disparaître, dans la "réforme" annoncée de la formation des maîtres.

■ Juillet doit-il être le mois des mauvaises nouvelles ?

A priori, cette période de congé pour les enseignants devrait être synonyme de pause... sauf pour les "réformes" gouvernementales régressives (fin des 35 heures, service minimum dans le 1^{er} degré...). Les IUFM ne sont pas oubliés dans ce concert.

Après l'examen, en juin, en conseil des ministres, de la mastérisation de la formation (recrutement à bac + 5 au lieu de 3 actuellement), tout (formation et maquette des concours) devait être bouclée en... juillet. C'était le coup, hélas réussi, de la loi sur l'autonomie renforcée des universités que l'on nous rejouait.

Pas de consultation ou presque..., une nouvelle maquette annoncée pour les concours et une formation fondue dans les masters existants ! Mais cela n'a pas été bouclé (bâclé !) durant l'été.

■ La partie est remise pour la rentrée, il ne faudra pas la manquer !

L'enjeu est d'importance car la formation et le recrutement conditionnent le métier et son évolution (positive ou, aujourd'hui, régressive !). En l'état des informations disponibles, il est permis de s'inquiéter pour les élèves comme pour les personnels débutants, des annonces concernant l'année de stage à temps plein (!) avec comme seul soutien le "compagnonnage" d'un collègue expérimenté. Les ministres de l'enseignement supérieur et de l'éducation renvoient aux masters disciplinaires existants pour assurer, à eux seuls, la formation professionnelle sous forme de stages.



■ Des masters tout terrain et les concours hors jeu ?

Il est permis de s'interroger sur la sélection qui va prévaloir à l'entrée du master dont la dominante professionnelle, à la différence des masters de recherche, n'ouvrira pas sur une poursuite d'études en thèse en cas d'échec au concours. On ne voit pas très bien la place de l'agrégation dans ce système.

Surtout, c'est méconnaître la complexité des qualifications requises pour répondre à la polyvalence des maîtres du premier degré.

L'Université ultra spécialisée et cloisonnée entre disciplines scientifiques et littéraires sera-t-elle capable de répondre à ce défi de manière satisfaisante ? On peut en douter connaissant les forteresses disciplinaires et l'éclatement des filières, parfois dans plusieurs universités !

L'inquiétude est encore plus forte s'agissant des concours des disciplines professionnelles pour lesquelles il n'existe pas encore de master (de taille de pierre ou de plomberie !..). A terme, c'est le recrutement même des PLP des disciplines professionnelles par concours qui interroge. Le professeur associé venant du privé pourrait devenir la seule voie de recrutement temporaire.

Mais c'est la question même du concours pour le recrutement de tous les personnels des 1^{er} et 2nd degrés qui est posée. On pourrait, comme dans d'autres pays européens, craindre un recrutement sur titre, directement par les établissements scolaires.

■ Cynisme de Darcos !

Bien que le ministre s'en défende dans "Libération" du 8 juillet 2008, le seul but -inavouable- est de gagner encore quelques milliers de postes gagés au titre de la formation des maîtres, de se priver de l'expérience des maîtres formateurs et de vider les IUFM de leur substance avant de les rayer de la carte. C'est parfaitement clair et cohérent avec l'objectif annoncé de la suppression de 13 500 postes à la rentrée.

Cela se traduit et traduira encore aussi au niveau des recrutements dans les différents concours.

■ Lutter... et proposer : la CGT Educ'action présente !

Notre organisation, en cohérence avec son action constante, ne se réfugie ni dans une posture de pure protestation, ni dans l'accompagnement sans principe des "réformes". Nous défendons le principe d'une formation en 5 ans validée par un master, avec un recrutement en fin de licence (L 3) et deux années de formations payées comme stagiaire.

Nous nous ferons entendre dans les mobilisations unitaires de la rentrée (nuit des IUFM le 4 septembre, états généraux de la formation des maîtres le 4 octobre).

D'ores et déjà, notre guide IUFM concourt à cette nécessaire information avant l'indispensable mobilisation qui dépasse la seule question des stagiaires mais influera sur la conception et l'évolution de nos métiers d'enseignant, de personnels d'éducation ou d'orientation.

Philippe Péchoux

Une Saint-Barthélémy des pédagogues

[...] "On ne peut prétendre lutter contre l'échec scolaire et saboter la formation des professeurs. On ne peut vouloir rétablir les conditions du "vivre ensemble" et "enseigner à tous les fondamentaux de la citoyenneté" en réduisant au minimum la formation pédagogique des maîtres. On ne peut préparer l'avenir en ignorant l'héritage du passé et les acteurs du présent ! Le risque est grand de payer nos errances d'aujourd'hui par des convulsions et des explosions scolaires incontrôlables. On voudrait que nos dirigeants l'entendent. Car, ils sont aussi, comme nous, responsables devant le futur".

J-L. Auduc, directeur des études-premier degré à l'IUFM de Créteil ; R. Brissiaud, maître de conférence à l'IUFM de Versailles ; S. Grand-serre, professeur des écoles ; Ph. Meirieu, professeur à l'université Lumière-Lyon II ; A. Ouzoulis, professeur de l'IUFM de Versailles.

Le Monde du 4 juillet 2008

L'école maternelle : une existence officielle qui remonte à 1881...

L'école maternelle représente le premier pas dans le processus d'apprentissage des jeunes élèves entre 2 et 6 ans quelle que soit leur nationalité. Elle est optionnelle et gratuite, n'étant obligatoire qu'à partir de 6 ans.

La prise en charge des jeunes enfants jusqu'à 6 ans est un enjeu de société qui nécessite un accueil de qualité dans des structures publiques collectives, crèches, garderies, écoles maternelles.

Elle joue un rôle central dans l'activité professionnelle des parents.

L'abandon des programmes de crèches et garderies et les menaces qui pèsent sur l'école maternelle s'inscrivent dans un processus de dégradation des services publics, qui va à l'encontre de la réussite scolaire pour tous et du développement de l'emploi à temps plein des femmes, particulièrement les plus défavorisées. La mixité sociale sera la grande perdante.

La scolarisation des 2 ans...

Depuis quelques années, les familles se voient refuser l'inscription de leurs enfants à l'école maternelle du fait d'un effectif de trente élèves et plus.

Un groupe de pédopsychiatres demande de ne plus accueillir les enfants dès 2 ans à l'école maternelle, pour eux un accueil en crèche où les effectifs sont de huit enfants par puéricultrice est plus conforme au respect des droits de l'enfant. Ils dévient à l'école maternelle son rôle de pré-scolarisation et doutent qu'elle puisse répondre aux exigences de développement et d'épanouissement du très jeune enfant.

Ses détracteurs occultent les études qui concluent au caractère globalement bénéfique d'une scolarisation précoce pour le développement de l'enfant et sa scolarité future. Ils veulent oublier le rôle de l'école maternelle dans la réduction des inégalités en permettant aux enfants de milieux défavorisés d'accéder très tôt au monde scolaire. L'école maternelle reste un vecteur d'intégration et de socialisation, une exception française que les partisans d'une Europe libérale et uniformisée voudraient voir disparaître.

Le rapport du Haut Conseil de l'Éducation (HCE)

Le HCE dans son rapport récent (2007) attire l'attention sur le rôle déterminant de l'école maternelle dans les premiers apprentissages et donc dans l'échec scolaire.

Dans les pistes proposées, on trouve une meilleure répartition des moyens humains et matériels, une meilleure formation des professeurs et des inspecteurs aux difficultés de l'apprentissage et en particulier,

la détection précoce de celles-ci, mais surtout le respect de la spécificité de l'école maternelle.

Quel service public d'éducation ?

Le désengagement de l'Etat du secteur "petite enfance" s'opère selon un processus complexe et progressif.

Jusqu'en 2000, plus d'un tiers des enfants de deux à trois ans étaient scolarisés. Aujourd'hui, ils sont à peine 20 %. Certaines écoles ont fait le choix de ne plus accueillir les enfants qu'à partir de 3 ans révolus, les moins de 3 ans n'étant pas comptabilisés, d'où des classes surchargées. L'accueil des 2/3 ans devient maintenant exceptionnel.

Le statut administratif de l'école maternelle disparaît. Si le directeur part en retraite, on impose au directeur de l'école élémentaire de prendre la direction complète. La fusion entraîne une globalisation des effectifs et des suppressions de postes et de classes.

L'école maternelle répond ainsi de moins en moins à sa mission de service public qui était de garantir un égal accès pour tous les enfants de toutes les familles à une scolarité laïque, gratuite.

Quels choix pour les familles ?

Cela amène les familles à se préoccuper du mode de garde pour leur enfant là où il était question d'un service d'enseignement pour tous. Les familles se rabattent sur les structures d'accueil associatives (crèches, haltes garderies...) qui fournissent un service payant...

Certains de ces lieux, avec des projets "passerelles" et aucune législation particulière en matière de qualification et d'encadrement, viennent prolonger leur compétence pour accueillir des enfants de 18 mois à ... 5 ans sur des créneaux bien plus larges que ceux d'un centre de loisirs ; ce qui permet de résorber l'hémorragie des enfants poussés hors des maternelles.

Pour ses détracteurs, l'école maternelle s'apparenterait à une garderie. Pourquoi alors payer des enseignants surdiplômés pour des enfants de 4 ans ?

Ainsi le terrain semble préparé, les familles conditionnées, pour une disparition du

service public d'enseignement de la petite enfance pour les 2 à 5 ans. La charge financière d'un service d'accueil de la petite enfance reviendrait aux communes anéantissant le principe de péréquation.

Le gouvernement renvoie ainsi la population à des solutions individuelles privées sur des questions publiques de politiques sociales et d'éducation. Dès lors, quelle mixité sociale dès la petite enfance ?

Quelle ambition pour notre école maternelle ?

L'école maternelle concourt à garantir l'égalité des chances. Allons-nous la laisser disparaître sans rien faire ?

Elle doit continuer de remplir son rôle de pré-scolarisation, de construction et d'épanouissement de l'enfant.

En aucun cas elle ne doit développer exclusivement des objectifs de pré-apprentissage en anticipant le cours préparatoire. Elle est une école à part entière, pas une simple répétition avant l'entrée au CP.

Elle a aussi le rôle primordial de repérer les déficiences, les troubles et les handicaps pour permettre une prise en charge précoce, et améliorer les résultats du système éducatif.

L'Éducation nationale a failli dans la préparation des futurs enseignants depuis plusieurs années, elle a oublié son école maternelle, la spécificité de ses enseignants, la nécessité de les former à une spécialisation pour y enseigner. Elle a d'ailleurs supprimé les Inspecteurs d'école maternelle pour les fondre en un corps indifférencié pour tout le primaire.

Pour que l'école maternelle remplisse pleinement ses objectifs, il faut améliorer les conditions d'accueil des élèves, l'aménagement des classes, le taux d'encadrement, baisser les effectifs, prendre en compte la spécificité de l'enseignement en maternelle dans la formation initiale et continue.

Solange Fasoli



Nouvelle organisation des écoles

Le décret relatif à "l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires" et sa circulaire sont parus au BO n°25 du 19 juin 2008.

Leur application est effective à la rentrée. La semaine scolaire est fixée à "vingt-quatre heures d'enseignement pour tous les élèves". Le principe repose sur la suppression de l'école pour les élèves, le samedi, et l'instauration de la semaine de 4 jours et 6 heures d'enseignement par jour. Les enseignants devront en plus 108 heures annualisées dont les 60 heures d'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage qui pourront bénéficier de 2 heures d'aide personnalisée supplémentaires par semaine.

La mise en place de ce dispositif s'effectue en urgence.

Dès la fin d'année, les Inspecteurs d'académie, via les IEN, ont demandé aux équipes de se réunir. Des notes de service, inexactes, approximatives, sans fondement légal, ont fleuri dans les circonscriptions, bien avant que le décret soit paru, anticipant les dispositions de la circulaire.

Après avoir été annoncée dans le plus grand flou à la veille des vacances scolaires et sans tenir compte de l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Éducation (31 voix contre, 19 pour), cette "réforme" s'impose avec des incidences pour les enseignants et les fonctionnaires territoriaux (agents d'entretien, ATSEM, animateurs, gardiens...).

Pourtant, de l'avis de tous, enseignants, parents, pédagogues, spécialistes des rythmes scolaires, mieux prendre en charge la difficulté scolaire ne peut se limiter à la mise en place d'heures de soutien.

La CGT, qui n'a pas participé aux négociations, est opposée à cette nouvelle organisation de l'école.

Afin de ne pas diviser les équipes, nous invitons les enseignants à attendre la décision de l'Inspecteur de circonscription pour la discuter au sein de l'école, et à privilégier l'intervention des RASED.

Ana Macedo

60 h... un dispositif séduisant et pervers...

Les 60 h sont effectives dès septembre. Ce dispositif peut paraître a priori séduisant.

Comment, sur un plan syndical, pourrait-on "râler" quand, à la satisfaction de nombreux collègues, on supprime le samedi matin ou bien quand, lorsque l'on est déjà sur 4 jours, les récupérations sont prises sur les vacances et les mercredis ?.. Et quand on laisse entendre que l'on va "donner plus à ceux qui ont moins" par 2 heures par semaine de "soutien" aux élèves en grande difficulté ?..

Et pourtant !..

Ces fameuses 2 heures sont prises sur les horaires des autres élèves...

Elles servent à augmenter le temps de concertation des enseignants (une bonne chose, mais ce n'est pas aux élèves de payer !) et ne sont donc pas "reversées" aux élèves concernés...

Elles sont censées être destinées aux 15 % d'enfants en grande difficulté...

Quid de l'égalité entre écoles, sauf à considérer que les difficultés sont les mêmes dans les écoles de ZEP, de RAR et de quartiers favorisés ? Il se dit, ici et là, que lorsqu'il n'y aura pas ces 15 % d'enfants,

elles pourront être utilisées pour la concertation et le temps de formation... Bonjour l'équité !

Elles vont servir de fait à la formation.

Par exemple, dans le département des Alpes-Maritimes, près de la moitié de la formation continue due aux T1 et T2* sera prise sur ces heures. Or, les T1 et T2 sont souvent dans les quartiers difficiles, ce qui augmentera encore les inégalités... La formation aura lieu le mercredi et les collègues seront donc en grande partie, voire totalement, dispensés de ces heures..., prélude à ce qui va probablement se produire dans quelques années, le passage à 24 h "sec" pour les élèves, la formation continue sur les mercredis et les vacances pour les personnels ! De toute façon, le nombre de PE2 susceptibles de remplacer les titulaires en formation continue se réduit à peau de chagrin "grâce" au brillant protocole sur la direction d'école, signé par l'Unsa, qui fait remplacer les quarts de décharges de directeurs de petites écoles, et par la réduction des postes au concours !

Faire payer la formation continue des enseignants par les élèves, la ministre des Finances en rêvait, Darcos va le faire !

Proposition "innovante" présentée par les signataires syndicaux : les horaires décalés... En clair, tous les élèves ont 24 heures de classe par semaine et deux maîtres par classe durant 30 mn par jour. Cela permet de prendre en charge des groupes d'élèves en difficulté pendant le temps de classe. Si ce dispositif peut paraître séduisant (il permet entre autres un travail d'équipe...), il pose, outre les problèmes d'organisation pratique, un problème de fond. Depuis des lustres, la plupart des organisations syndicales, dont la CGT Educ'Action revendiquent "plus de maîtres que de classes" (enseignants surnuméraires pour aider à la résorption des difficultés ordinaires). La mise en place de ces horaires décalés revient à faire payer aux enfants ces enseignants surnuméraires ! Dans une école à 12 classes par exemple, la suppression de 2 h revient à faire financer 1 poste (2 h x 12) ! On a les victoires qu'on peut...

Pourtant, des solutions pour lutter contre l'échec scolaire existent : baisse des effectifs par classe avec des pratiques pédagogiques différentes, dédoublement des classes (maîtres surnuméraires), modification des rythmes scolaires sans baisse des heures d'enseignement mais en modifiant la journée, la semaine, l'année de l'enfant, renforcement des RASED pour les enfants relevant d'une aide spécialisée...

Cela signifierait un investissement dans l'éducatif... qui n'est pas à l'ordre du jour de ce gouvernement. C'est pourtant la seule solution, le reste n'est que démagogie et logique d'abandon du service public d'Éducation.

Cerise sur le gâteau, les directeurs font les heures de soutien au prorata de leur temps de présence devant élèves. Sympa... et présenté comme un acquis par les signataires du protocole ! Mais leurs responsabilités et leur charge de travail sont alourdies, et on leur donne ce à quoi ils ont "droit" statutairement !..

De telles victoires syndicales, ça fait rêver...

Yvon Guesnier, Sden 06

* Deux premières années après la sortie de l'IUFM

"Samedi 14 juin 2008, je savoure ces derniers instants avec mes élèves. Ils sont frais, dispos, prêts à travailler pour la matinée... Que feront-ils, désormais, ces enfants le samedi ? Où seront-ils, devant la télé ou au supermarché ?.."
(Lettre d'une enseignante à un "courrier des lecteurs").

DIMA le choix du pire

Le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance, annoncé par la circulaire de rentrée 2008¹, entre donc en vigueur en LP et CFA.

Complémentaire aux dispositifs d'alternance pour les collégiens de 14 ans, il vise ceux de 15 ans et se substitue à "l'apprentissage junior" unanimement condamné (toutes les régions sauf une y avaient fait barrage !) et finalement abrogé.

• **Quelle différence ?** S'ils sont bien en alternance (un an) pour découvrir "*un ou plusieurs métiers*", ces élèves restent sous statut scolaire et poursuivent l'acquisition du socle commun.

• **Quelle visée ?** Cette forme de pré-apprentissage reprend donc le principe de "l'apprentissage junior" et constitue, comme celui-ci, une voie de relégation qui exclut de l'école les enfants des milieux populaires les plus en difficulté. En effet la possibilité d'acquérir les éléments du socle commun et de réintégrer l'école après le DIMA est nulle.

Il s'agit donc de réduire la durée de la scolarité en France en remettant en cause le principe républicain du droit à l'éducation jusqu'à 16 ans.

• **Quelle efficacité ?** La "production" d'échec varie selon les pays, montre Pisa² depuis 2000.

Ceux qui réussissent le mieux préfèrent la politique de prévention (telle la Finlande) à celle de remédiation (telle la France). La réduction du tronc commun scolaire et l'orientation précoce accroissent le nombre d'élèves en difficulté, baissent le niveau général et augmentent les inégalités scolaires et sociales, démontre la comparaison internationale³.

L'apprentissage est bénéfique à des niveaux de formation élevés (enseignement supérieur), pas à des niveaux faibles, et n'est pas une réponse efficace pour ces jeunes, conclut, comme d'autres, une étude du Céreq⁴.

Ainsi, les apports unanimes de la recherche sont ignorés. Pourquoi choisir le meilleur quand on peut avoir le pire ?

Nicole Hennache

¹ voir PEF 95

² Pisa : Programme for International Student Assessment de l'OCDE

³ N. Mons, "Les nouvelles politiques éducatives, la France fait-elle le bon choix ?" PUF 2007

⁴ Céreq : Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications

Des programmes de français conjugués au passé

*Les nouveaux programmes du collège * ont suscité de nombreuses critiques. Les plus fortes portent sur le programme de français -deuxième version de juin 2008-, massivement rejeté par le Conseil Supérieur de l'Éducation.*

La CGT Education a été signataire de ce communiqué avec dix organisations, le 7 juillet 2008.

[...] "Un programme de français pour le collège est soumis à l'avis du CSÉ. Qui a participé à la rédaction de ces programmes ? Avec qui ? Dans quel cadre de concertation ? [...]"

Selon le ministre, le constat d'échec du collège justifierait l'abandon des programmes de 1995. [...] Parce qu'on ne s'est pas donné les moyens (en formation des enseignants, en horaires, en effectifs par classe) de mettre réellement en œuvre ces programmes, faudrait-il donc les rejeter au lieu de les améliorer ? [...]

Aucune étude scientifique ne vient non plus étayer les affirmations selon lesquelles les programmes et pratiques du siècle dernier, fondés essentiellement sur la répétition, la mémorisation et l'imitation, seraient plus à même de faire réussir tous les élèves. [...]

En scindant l'étude de la langue, la lecture des textes et l'expression écrite et orale, on fractionne les apprentissages en leur ôtant toute signification. Sous une apparence de simplification, cette démarche va multiplier les obstacles pour les élèves.

Une liste d'œuvres littéraires à étudier est imposée mais ne dit pas comment les travailler avec les élèves. On attend d'eux qu'ils admirent les textes des Anciens tout en partant du principe qu'ils ne pourront jamais égaler ces grands modèles, ni ne devront s'essayer à aucune création personnelle.

Ce projet de programme, que l'on est allé exhumer d'un passé mythique, éloigne ainsi l'école du monde contemporain et de la société dans laquelle vivent les collégiens. Il les enferme dans une culture orientée et étroitement patrimoniale, accordant une place très limitée à la littérature contemporaine ainsi qu'à tous les apports des sciences du langage. Il ne les

ouvre pas sur le monde et n'aidera pas ceux qui sont en difficulté. Il reproduira les inégalités sociales.

Ce projet fait fi de la démarche de "passerelles culturelles" permettant de se mettre à la portée de l'élève tout en l'aidant à former son jugement. La littérature de jeunesse est rejetée à la marge, le travail sur les médias, les projets de théâtre ou d'écriture est réduit à la portion congrue. Que dire aussi de l'absence de référence à l'interdisciplinarité et de la mention si marginale de l'enseignant documentaliste ? Ces activités sont indispensables aux élèves pour comprendre le monde d'aujourd'hui et acquérir une culture vivante, confrontant des textes de toutes les époques. Pour nous, elles n'entrent pas en contradiction avec l'acquisition d'un patrimoine littéraire, elles en sont même la condition. [...]

Le collège du XXI^e siècle ne peut s'appuyer sur ces programmes rétrogrades qui privilégient une conception figée de la culture et des apprentissages, au détriment d'une culture vivante, seule porteuse de sens et d'une réelle appropriation des œuvres par les élèves. Le collège du XXI^e siècle ne peut pas être ce collège de l'uniformité, de l'ennui, et donc de l'échec que le ministère nous dessine aujourd'hui".

* Publiés au BO du 28 août 2008

Doute et dépit de l'Inspection générale

"Depuis le début de l'ère Sarkozy, on court-circuite constamment notre expertise sur les dossiers pour prendre des décisions à bas bruit et dans le plus grand secret au sein de cabinets resserrés. Derniers exemples en date : la maîtrise ou les programmes du primaire... On fait venir une personne, une deuxième, et on déclare que l'Inspection générale a été consultée. Or, on se coupe ainsi de la réflexion collective, qui est la seule à produire de l'expertise", selon le témoignage anonyme d'un haut fonctionnaire.

"La lettre de l'Éducation" du Monde

Le travail de groupes en classe : pourquoi et comment ?

Lors de notre congrès de St Jean-de-Monts en mai dernier, Eveline Charmeux * a co-animé notre atelier sur la pédagogie. Débat passionné, questions nombreuses... Des congressistes ont alors demandé à Eveline quelques conseils pratiques...



Depuis une trentaine d'années, on sait que le travail d'apprentissage est infiniment plus efficace s'il est mené en petits groupes, hétérogènes de préférence, où les participants cherchent

ensemble à résoudre des problèmes, sur des situations proposées par l'enseignant. Ce type de situation entraîne automatiquement une confrontation de stratégies, des manières différentes de questionner, des approches parfois opposées. Et, seule, cette confrontation est susceptible de provoquer prise de conscience et mise à distance de ses propres évidences, sans lesquelles aucune nouvelle acquisition ne peut se faire.

Mais ce qu'on oublie souvent, c'est que ce travail de groupes implique une organisation rigoureuse, dont l'absence est responsable de la majorité des échecs observés. Le travail de groupe ne fonctionne que si certaines conditions sont remplies : il ne suffit pas de mettre ensemble trois ou quatre élèves sur un exercice pour que le travail installé soit un travail de groupe.

Les conditions indispensables à un fonctionnement efficace du travail de groupes.

- La tâche proposée doit être suffisamment complexe pour qu'aucun des participants ne puisse la mener seul.
- Elle doit consister en une "situation-problème" quelle que soit la discipline concernée, dont il faut trouver **des** solutions possibles (et non **la** solution). En aucun cas, un "exercice" n'est à proposer en travail de groupe.
- Le nombre des participants dans les groupes ne doit pas être décidé au hasard. Il doit varier en fonction des types de tâches, en restant autant que possible en nombres impairs (un nombre pair de par-

ticipants tend à éclater en "paires" qui détruisent la fonction du groupe). On considère en général qu'une tâche d'écriture nécessite un groupe de trois participants ; une situation-problème à résoudre, cinq ; et une prise de décision, cinq ou plus.

■ Au-delà de sept participants, un animateur doit être désigné, qui ne participe pas au débat mais qui a quatre tâches spécifiques : distribuer la parole, et être garant de la tâche, du temps imparti et du fonctionnement du groupe,

■ Le temps imparti doit être clairement indiqué au départ et strictement arrêté à l'heure prévue, que le travail soit terminé ou non. Il est très formateur (parce que difficile) d'expliquer dans le rapport final pourquoi la tâche n'a pu être terminée.

■ Il importe que le travail des groupes soit toujours suivi d'un rapport oral, présenté par le rapporteur de chaque groupe au reste de la classe.

■ Il importe également que tous les rapports, soutenus d'un affichage présentant les hypothèses de solutions trouvées par chaque groupe, soient ensuite l'objet d'un débat collectif, auquel l'enseignant participe en apportant les éclairages manquants et la documentation justifiant ces apports.

■ Enfin, les découvertes effectuées grâce au travail et enrichies des apports de l'enseignant (construction de notions ou de concepts, découverte de lois, repérage de stratégies efficaces d'action etc.) doivent être formulées et érigées en règles d'action, pour être ensuite archivées dans la documentation personnelle de chaque élève.

Sur tous ces points, c'est par un travail **d'observation du fonctionnement des groupes** (rôle de l'animateur, du rapporteur, des secrétaires, interventions des participants), effectué par les élèves eux-mêmes, qu'ils apprendront à travailler ainsi et découvriront la supériorité de la coopération et de l'entraide sur la compétition.

Quant aux autres objections généralement présentées à ces formes de travail, il est aisé d'y répondre.

Le travail de groupe, même bien dirigé, serait une cause de nivellement (évidemment par le bas !). Affirmation qui révèle une bien mauvaise connaissance du fonctionnement des groupes. Tout au contraire, le travail d'équipe se révèle rapidement lieu de construction de la personnalité, et surtout de la confiance en soi, chacun des élèves s'enrichissant des différences rencontrées, en fonction de ses propres affinités.

Quant à l'objection selon laquelle les "bons élèves" seraient victimes des ralentissements causés par ceux qui le sont moins, elle ne tient évidemment pas. Les prétendus "bons" le sont souvent grâce à une sorte d'intuition qui leur permet de deviner la bonne réponse ou la bonne stratégie... Mais, ils en ont rarement **conscience**. La nécessité d'avoir à expliquer les choses à ceux qui n'avaient pas trouvé eux-mêmes, mais qui auront à en rendre compte lors du rapport, va les obliger à approfondir leur savoir, à l'analyser pour le rendre explicite et donc à mieux le maîtriser. Tout le monde y gagne...

Une telle organisation du travail d'apprentissage en équipes n'est donc point perte de temps (d'un temps qu'on n'aurait pas : objection maintes fois entendue) car, on le voit, c'est un puissant moyen de formation morale et socio-morale, sur l'acceptation des autres et la solidarité. Et, comme on sait, la nécessité d'une formation morale est à la mode, -c'est même le seul point où nous sommes tous d'accord avec le Ministère- et même si les moyens ne sont pas vraiment ceux-là...

Mais chut !! La liberté pédagogique est encore inscrite dans les textes officiels... !

Eveline Charmeux
Professeure honoraire d'IUFM

"Tous les élèves ont des savoirs, et un mauvais élève n'est jamais un élève qui ne sait rien, mais un élève dont l'école méprise ou ignore les savoirs. Il importe donc de prendre en compte ces savoirs, si erronés et si éloignés du programme soient-ils, pour les mener en les transformant vers les attentes institutionnelles".

* voir PEF n° 95

Salaire au mérite

Récompenser les enseignants méritants par une qualification, et donc par un salaire plus élevé, améliore-t-il la qualité de l'enseignement ? C'est la question que se pose le comité d'évaluation sur le programme de certification des enseignants du bureau national pour les standards professionnels d'enseignement (NBPTS), dans un rapport du National research council américain.

3 % des enseignants américains sont certifiés et ce rapport montre... qu'il ne se passe rien !

Les résultats de leurs élèves sont quasiment identiques à ceux des autres élèves !

Ce programme existe depuis 1993, 15 ans donc ce système existe.

On peut estimer que la période est assez longue pour se référer à ce rapport et affirmer que le salaire au mérite ne sert en fait qu'à éviter des augmentations conséquentes du point d'indice pour rattraper les pertes de pouvoirs d'achat subies depuis 1980 !

Pour cela, pas besoin de rapport pour prouver que le gouvernement est le seul gagnant de ce système !

Professeurs Documentalistes

L'Intersyndicale et la Fédération des Enseignants documentalistes de l'EN demandent une audience au Ministère.

"A plusieurs reprises, la Fédération des enseignants documentalistes et l'ensemble des syndicats signataires de ce courrier vous ont alerté sur l'insuffisance des recrutements aux CAPES de documentation. La nouvelle diminution des postes à ces concours entraînera le non remplacement de deux professeurs documentalistes sur trois prévus pour la rentrée 2009. En effet, les postes vacants sont déjà estimés à plusieurs centaines pour la prochaine rentrée et nous ne saurions accepter que des établissements fonctionnent sans professeurs documentalistes.

Au regard de la gravité de cette situation, nous demandons l'établissement de listes complémentaires aux concours de la session 2008.

D'autre part, nos collègues sont indignés que les heures supplémentaires leur soient payées à un taux inférieur à celui des autres certifiés et nous revendiquons l'alignement des rémunérations des professeurs documentalistes sur celles des autres certifiés.

Enfin, nous rappelons la nécessité d'engager une réflexion sur les missions pédagogiques des professeurs documentalistes pour permettre la mise en oeuvre d'une véritable formation des élèves à l'information documentation. [...]".

Rapport du HCE sur l'orientation...

...Ou comment rendre un service public inefficace et sa suppression inaperçue !

Énième rapport sur l'orientation...pour dire la même chose que les autres !

Les constats sont, une fois de plus, partagés et les solutions décriées. A quand un rapport rédigé par des personnes indépendantes du pouvoir politique, en dehors de toutes considérations financières ?

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, d'un choix de société ! Quelle place voulons-nous laisser à nos jeunes ? Tient-on compte de leurs aspirations, de leurs capacités ?

Pour ce rapport, l'orientation sert à exclure plus qu'à insérer ! Pourtant les constats sont intéressants mais d'autres solutions semblaient se dégager. L'accent est mis sur la faiblesse de la référence aux notes, sur le déterminisme social, sur la "sélection par l'échec" faute de places dans les filières demandées, sur la sélection prioritaire, en IUT ou en BTS, de bacheliers de l'enseignement général au détriment de ceux de l'enseignement technologique... Mais non, la solution est toujours la même et les coupables tout désignés : les conseillers d'orientation psychologues !

Quatre propositions émergent de ce rapport et autant de provocations

1. Confier aux régions les missions d'ac-

cueil et d'information à travers une tutelle unique : revoilà le guichet unique avec une compétence régionale élargie, pourtant rejeté majoritairement par la profession. L'expression d'ampleur de 2003 contre le transfert des COP est balayée !

2. Redéfinir la mission de conseiller d'orientation psychologue : les COP ne pourraient être ni inspectés ni encadrés... Ce rapport jette la suspicion sur leur travail, insinuant qu'ils ne font rien ou pas grand-chose pendant les heures placées sous leur responsabilité. Le titre de psychologue ne servirait à rien pour leur mission. Au contraire, il faudrait qu'ils aient "une connaissance plus fine du monde du travail et des filières" ! Quid de la construction par l'élève de son projet d'orientation ?

Ainsi, pour le HCE, les COP ne devraient être que des représentants "placiers" au service du patronat !

3. Donner aux professeurs toute leur place dans l'orientation : remplacer les COP par des enseignants placés sous l'autorité du chef d'établissement pour faire de la seule information !

4. Renforcer l'éducation à l'orientation en donnant un rôle important aux professeurs documentalistes : Orientation et Information sont encore amalgamées.

On comprend mieux pourquoi les auteurs des derniers rapports essaient de justifier la fin du métier de COP !

Christophe Godard

Calendrier scolaire

2008/2009	Zone A	Zone B	Zone C
Enseignants *	lundi 1 ^{er} septembre 2008		
Elèves	mardi 2 septembre 2008		
Toussaint	samedi 25 octobre 2008 jeudi 6 novembre 2008		
Noël	samedi 20 décembre 2008 lundi 5 janvier 2009		
Hiver	samedi 7 février 2009 lundi 23 février 2009	samedi 21 février 2009 lundi 9 mars 2009	samedi 14 février lundi 2 mars 2009
Printemps	samedi 4 avril 2008 lundi 20 avril 2008	samedi 18 avril 2009 lundi 4 mai 2009	samedi 11 avril 2009 lundi 27 avril 2009
Vacances d'été **	jeudi 2 juillet 2009		

* Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

** Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Carte scolaire : premier bilan, le renforcement des ghettos

À la demande du ministère, deux inspecteurs généraux ont rendu, en octobre 2007, un rapport sur le bilan de l'assouplissement de la carte scolaire * entre juin et septembre 2007.

Resté confidentiel - "Les rapports d'inspection n'ont pas vocation à être rendus publics" déclare X. Darcos-, le Monde l'a dévoilé en juin dernier.

"Il est clair que l'exigence de donner satisfaction aux demandes des boursiers a été reléguée au second plan et l'objectif de mixité sociale peu pris en compte..."

La mixité n'a pas été améliorée, voire a continué à se dégrader, accélérant les processus sociaux déjà à l'œuvre depuis des années..." indiquent les auteurs.

Ils constatent que les demandes ont essentiellement concerné les villes et leurs banlieues où les établissements scolaires et les transports sont nombreux, et surtout les familles de classes moyennes ainsi que celles des quartiers populaires inquiètes de l'insécurité.

Les collèges défavorisés sont les plus touchés par la désaffectation (diminution parfois de quinze élèves par division dans des collèges "Ambition réussite"). Ces mouvements d'élèves sont concentrés sur l'entrée en 6^e et en seconde, mais les familles les plus modestes continuent de préférer l'établissement le plus proche du domicile.

Résultat, **"c'est aux deux extrémités de la hiérarchie des établissements que la mixité sociale est mise le plus rudement à l'épreuve : dans les établissements les plus convoités, il y a peu d'élèves de condition modeste ; dans les collèges les plus évités, ce sont les catégories favorisées qui ont disparu"**.

Les personnels de direction craignent la mise en concurrence des établissements et une évaluation en fonction de leur attractivité.

Inquiets donc, ces deux inspecteurs souhaitent que **"l'émulation entre établissements qui se profile à l'horizon de 2010 débouche sur une amélioration d'ensemble en terme de réussite scolaire et non sur une concurrence stérile et coûteuse"**.

Pour garantir la mixité sociale, ils font des propositions : réel objectif de mixité dans le pilotage, droit d'affectation dans l'établissement le plus proche (à Paris, ce droit est remis en cause pour les lycées !), affectation par les autorités académiques sur critères nationaux, campagnes de communication pour améliorer la réputation de certains établissements, vraie priorité aux boursiers sociaux en traitant leur demande avant celle des options, collectivités territoriales associées, et surtout cohérence de l'offre de formations, gestion de la tentation communautaire (pour nous, chez les riches comme chez les pauvres !) ...

Fondamentalement, le projet ministériel n'est pas, à notre avis, de sortir l'ensemble des établissements défavorisés de leurs difficultés, de désenclaver les quartiers sensibles et d'améliorer le niveau de tous, mais de permettre à quelques uns, les boursiers les plus méritants, d'en sortir.

Les familles les plus défavorisées ne pourront utiliser cette liberté de choix, par ignorance du dispositif, peur de l'éloignement de l'enfant, manque de moyens pour le transport et aussi satisfaction de l'école locale. La mesure concernera les enfants des familles informées qui bénéficieront des filières d'excellence pour créer une "élite des banlieues"... qu'ils finiront par quitter suite, entre autres, à l'information donnée sur la valeur ajoutée des établissements.

La création de classes dans l'enseignement privé écrémera un peu plus les classes du public. La ségrégation n'en sera qu'augmentée.

Si ce rapport concerne la première vague de l'assouplissement de la carte scolaire, les effets néfastes constatés se poursuivront.

Car l'objectif, annoncé par les plans "ambition réussite" et "espoir banlieue", consiste à élargir le recrutement des élites en triant les « meilleurs » des milieux populaires. La logique des barèmes (priorité aux "bonnes notes" !) qui prévaut dans le dispositif en témoigne.

Ainsi, la suppression de la carte scolaire s'inscrit bien dans le projet ultra libéral de ce gouvernement en matière d'éducation.

* "Les nouvelles dispositions de la carte scolaire", Jean-Pierre Aubin (IGEN) et Christian Peyroux (IGAENR)

Consignes aux recteurs

Priorité à une large information aux familles : **rap- pel du principe d'assouplissement** (droit à l'établissement le plus proche et/ou de son choix), **des critères de dérogation** (handicap, prise en charge médicale, boursiers au mérite et sociaux, parcours scolaire particulier, établissement de proximité). Mais chaque IA définit son barème (à Paris, les résultats scolaires comptent pour 40 %, les critères sociaux et de proximité, chacun pour 30 %, et la carte scolaire des lycées est supprimée) ; **commu- nication de la "fiche signalétique" de chaque éta- blissement demandé** présentant ses taux de réus- site sur 5 ans...

Note de X. Darcos aux Recteurs, avril 2008..

Nicole Hennache

L'expérimentation du busing

L'accueil d'élèves de quartiers défavorisés dans des écoles favo- risées, va donc se développer. C'est le cas d'une commune de l'Essonne : deux quartiers séparés par deux voies rapides, d'un côté le quartier pavillonnaire (100 % de propriétaires), de l'autre un quar- tier populaire (90 % de logements sociaux). Une classe de CM2 de ce quartier se déplacera dans une école de l'autre quartier. Il s'agit bien sûr d'un "flux unique", et non dans les deux sens, pour apporter de la mixité dans le quartier défavorisé et soulager les enseignants de "l'école difficile" (violence, irrespect, forte concentration d'enfants

autistes et handicapés). Les parents de cette école ont hésité à accepter... "Un quartier très égocentrique qui se moque bien de la mixité sociale", indique le maire. Le recteur évoque un projet pour donner "un atout de plus". Une ligne directe de bus est créée entre les deux quartiers. Transports et restauration seront pris en charge par l'État, via la politique de la ville. "Il faudra que cette expérimentation se traduise par des résultats pour tous et non une moyennisa- tion", souligne le maire.

A suivre...

Précaires : exigeons leur réemploi !

Commissions Consultatives Paritaires : élisons des représentants CGT pour les défendre !

Enfin ! Nos collègues non-titulaires vont participer aux élections des personnels pour désigner leurs représentants dans les CCP.

Elles se situent au niveau académique, les rectorats auront à organiser le bon déroulement de ces élections. La CGT Educ'action a souhaité qu'elles soient organisées en même temps que celles des titulaires (CAPA, CAPD et CAPN), le mardi 2 décembre. Mais, plusieurs rectorats ont déjà annoncé leur intention d'organiser le vote un autre jour et uniquement par correspondance. Cela ne peut que nuire à la participation au vote et nous avons demandé que la procédure soit la même que pour les titulaires.

Nous exigeons, depuis longtemps, que les non-titulaires, très nombreux dans la Fonction Publique (300 000 dans la Fonction publique d'État, 800 000 dans les trois fonctions publiques), ne soient plus écartés des instances paritaires.

Dans l'Education nationale, il y aura trois commissions différentes : pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; pour les personnels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves ; pour les contractuels TOS et administratifs. Sont

électeurs les non titulaires justifiant d'un contrat d'une durée au moins égale à six mois. Nous dénonçons les conditions restrictives qui écartent de fait des milliers de non titulaires du corps électoral.

Ces CCP examineront la situation des non-titulaires ayant un **contrat de droit public** (MA, CDD et CDI enseignants, Assistants d'éducation ou pédagogique...). Ceux relevant de **contrat de droit privé**, CA (contrat d'avenir) ou CAE (contrat d'aide à l'emploi), voteront aux élections prud'homales, le mercredi 3 décembre.

La CGT, première organisation syndicale interprofessionnelle, sera donc présente pour défendre tous les précaires de l'Éducation nationale, de droit privé et public.

Le rôle des CCP est très limité et nous aurons à nous battre pour en élargir le champ de compétences. Elles seront obligatoirement consultées pour les décisions individuelles relevant du licenciement intervenant après la période d'essai, et réunies pour l'examen des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le

blâme. Nous demandons qu'elles soient aussi réunies sur tout refus de temps partiel, d'autorisation d'absence pour la préparation de concours administratifs, de congés pour formation professionnelle ou syndicale, raison familiale... Nous demandons également qu'elles soient informées sur l'évolution des rémunérations et les affectations des agents concernés.

Si nous sommes satisfaits de leur mise en place, même tardive, il y a énormément à batailler pour obtenir la transparence indispensable dans la gestion des personnels non-titulaires.

La lutte des personnels est indispensable pour améliorer les conditions de travail et de rémunération, c'est encore plus vrai pour les précaires. La CGT Educ'action se prononce pour l'arrêt du recrutement des personnels précaires, pour la création d'emplois de fonctionnaires correspondant aux besoins du service public et un plan pluriannuel de recrutement. Elle demande la titularisation, sans condition de nationalité, des non titulaires.

C'est pourtant plus de précarité que veut imposer le ministère. Rappelons que le CDI ne donne aucune garantie d'emploi et n'est en rien un statut de fonctionnaire. Pour la CGT, la défense des droits des non-titulaires est une priorité qui s'inscrit dans notre lutte contre la casse du service public et du statut des fonctionnaires à travers la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

Aujourd'hui la seule perspective de titularisation est le concours. Mais la chute vertigineuse du nombre de postes fait que la seule perspective pour le ministère est la précarité à vie. Le réemploi immédiat de tous les non-titulaires est en première ligne de nos revendications, articulé à notre refus des suppressions d'emplois et des heures supplémentaires imposées. Celles-ci représentent 3 500 emplois de contractuels ainsi supprimés. Inacceptable !

Nos collègues de Guyane (département qui compte 25 % de précaires) ont réussi, par une lutte déterminée à la rentrée 2007, à imposer une amélioration des conditions de réemploi et de rémunération des contractuels. C'est cet exemple qu'il faut suivre pour exiger partout le réemploi et la titularisation des non titulaires !

EVS - Esclave Vie Scolaire

Précarité, temps partiel imposé, salaire insuffisant, non renouvellement des contrats..., depuis 2005, 45 000 EVS travaillent dans les écoles, les collèges et les lycées pour des missions de service public, contrats aidés (CAE, CAV), sans formation professionnelle et sans aucun avenir.

Par exemple, dans le Var, 500 personnes ont été recrutées pour aider les directeurs, accompagner les enfants handicapés dans les écoles, assurer la maintenance des réseaux informatiques, palier au manque de surveillants, de documentalistes, d'agents administratifs dans les collèges et les lycées.

Deux ans après, 250 contrats ne sont pas renouvelés. L'État diminue l'enveloppe budgétaire, donc pas de renouvellement pour les personnes qui, après 24 mois, espéraient pouvoir travailler un an de plus dans le même établissement et obtenir une VAE.

Constat du Conseil général du Var (pourtant très à droite !) : 1% de retour à l'emploi. Échec donc de ce dispositif et de ce partenariat avec l'Éducation nationale.

Bref, des salariés corvéables et jetables !

Pas d'emploi statutaire en vue dans le premier degré, des AVSi qui restent des contractuels, des suppressions de postes d'agent administratif dans le second degré, une précarisation accrue des AED (contrat de 10 mois et temps partiel imposé).

La CGT Educ'action revendique la création d'emplois statutaires dans les écoles, sans limite de durée, avec formation et évolution de carrière, la présence de personnels statutaires en nombre suffisant dans les collèges et les lycées.

Camarades, n'oublions pas d'aller vers ces personnels qui vont voter en décembre.

Les CAE et CAV, de droit privé, votent aux élections prud'homales le 3 décembre. Les non titulaires, de droit public, voteront en même temps que les enseignants ou à un autre moment, selon la décision du rectorat.

Valérie Hible, Sden 83

Alain Vrignaud

Y'a de l'écho...

ZEP

"Nous avons tout d'abord été frappé de l'engagement de la grande majorité des enseignants et des équipes de direction, ce qui n'était pas si évident ; le militantisme des premières générations pouvait s'être atténué ou perdu. Il n'en est rien : nous avons rencontré des jeunes, voire de très jeunes enseignants estimant que prendre en charge les élèves des endroits défavorisés relevait tout naturellement de leur métier. Nous avons rencontré des professeurs aguerris, qui au delà de leur fatigue bien réelle, continuaient à enseigner dans des conditions exigeantes et souvent difficiles. Le premier aspect positif est donc celui-ci : renoncer au déterminisme social et croire en l'éducabilité de tous les élèves, ce ne sont pas les concepts d'une poignée d'utopistes. [...]"

Les réussites sont là, des élèves qui partaient dans le circuit scolaire avec des handicaps sociaux évidents terminent leur cursus avec profit, voire brillamment".

Anne Armand, IGEN

(A piloté un rapport de l'IG sur les pratiques pédagogiques en Education prioritaire, 20 ans après sa création ; interview pour les "Cahiers pédagogo-

Elèves sans papiers

"Contre la chasse à l'enfant [...] Comment ne pas réprover les méthodes utilisées à l'égard des enfants placés sous notre protection et des personnes qui les soutiennent ? Parce que l'on a vu des mineurs arrêtés devant leurs camarades de classe [...] Parce que l'on ne peut pas se fonder sur des examens médicaux avilissants [...] Parce qu'il s'agit de précariser des hommes, des femmes et des enfants en les mettant à la rue [...] Parce que les citoyens français qui soutiennent les sans papiers se consacrent essentiellement à un soutien moral, médiatique et humanitaire [...]"

Contre tout cela, nous nous sommes élevés [...]"

"L'humanité n'est pas un état à subir, c'est une dignité à conquérir", écrivait Vercors. Dans cette esprit de résistance, nous demandons que les personnes, notamment mineures, qui n'ont d'autre tort que de vouloir s'établir sur notre territoire, soient traitées avec respect, dignité et humanité".

Jean-Louis Tourenne, président du conseil général d'Ile et Vilaine ; paru dans Libération, 15 juillet 2008

Laïcité

"Le président de la République est dépositaire de la laïcité, fondement de notre constitution. Dans ses discours de campagne, (il) n'évoquait quasiment jamais l'Education nationale, proposant a contrario, et de façon très explicite, un redéploiement et une extension des établissements privés. [...] L'enseignement catholique fait figure d'arche de Noé [...] devant le naufrage annoncé de l'Education nationale". Cela résulte "d'une sainte alliance entre les libéraux défenseurs d'une école marchande et des catholiques traditionalistes rêvant de voir les églises retrouver le monopole perdu de la formation des esprits. [...]"

Depuis son élection, N. Sarkozy a eu "l'occasion d'imposer dans l'agenda médiatique une authentique révolution libérale dans l'éducation nationale".

Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi, "Main basse sur l'école publique", Démopolis, août 2008

Fondamentaux

"Le statut même de l'écrit est en jeu. [...] L'une des obsessions des pédagogues historiques a été d'en faire un des fondamentaux de l'éducation, ce terme de fondamentaux utilisés aujourd'hui pour désigner des apprentissages mécaniques de règles ou d'opérations : certes ces règles sont nécessaires, mais ce ne sont pas des fondamentaux, ce sont des outils au service des véritables fondamentaux qui relèvent, eux, de la construction d'un rapport humain au monde".

Philippe Meirieu, "Pédagogie : le devoir de résister" ESF Editeur (2008)

Carte scolaire

"Je crois que ce dispositif est bon. Mais il faudra un peu de temps pour qu'il s'ajuste et pour que nous corrigions éventuellement les inégalités nouvelles qu'il pourrait créer".

"Ils (les établissements les moins prisés) se vidaient déjà" et dans un premier temps, le ministre maintiendra "les moyens à l'identique pour renverser cette fatalité sociale. Si vraiment l'établissement était tellement quitté [...], nous le fermerions. Nous aurons finalement supprimé des points noirs".

Xavier Darcos, interrogé par l'AEF sur le rapport des deux inspecteurs généraux sur la carte scolaire.

"L'Education nationale n'est plus conçue comme un service public visant l'intérêt général, mais comme un service du public devant répondre aux intérêts privés".

Claude Lelièvre, historien de l'éducation, dans l'Humanité du 19 juillet 2008

"N'en déplaise aux "pédagogistes", la politique voulue par le président de la République pour l'éducation nationale est en train de réussir à transformer en profondeur un système qui en avait besoin. [...] N.Sarkozy a levé le tabou d'une école qui a trop longtemps fermé les yeux sur ses échecs. Au fond, en dépit des caricatures entretenues par une minorité marginale, la France commence à comprendre que le sarkozysme est le meilleur allié de la cause de l'école".

Xavier Darcos, Le Monde du 18 juillet 2008

Programmes du primaire

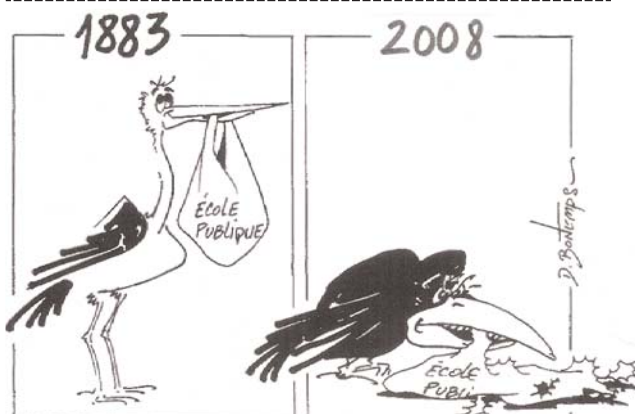
"Les nouveaux programmes imposés sans aucune concertation, les suppressions de postes, qui mettent en particulier à mal les écoles rurales et les écoles urbaines en zones "sensibles" et, peut-être plus encore la suppression de deux heures de classe par semaine, préparent une désorganisation funeste de l'école publique. [...] Avec moins de 140 jours de classe par an (188 en Finlande) la France se situerait à un niveau des plus médiocres parmi les pays comparables".

Une centaine de chercheurs dans l'appel "Sauver l'école primaire".

Stages de remise à niveau à l'école

"L'idéologie qui préside à (leur) mise en place est en parfaite cohérence avec la politique éducative de notre ministre. Il impose des idées simples, voire simplistes, niant des années de recherche en matière de pédagogie et renvoyant les chercheurs à leur complexité et à leur questionnement. Comme me l'écrivait récemment une collègue : c'est terrifiant quand les intellectuels sont à ce point disqualifiés !"

Un Professeur des Ecoles aux Cahiers pédagogiques



Nicole Hennache



Construire l'école de la réussite pour tous dans un grand service public d'éducation nationale unifié

UN CONSTAT INQUIÉTANT : LA DÉMOCRATISATION EST EN PANNE, LES INÉGALITÉS SE CREUSENT

■ HIER, MASSIFICATION PLUS QUE DÉMOCRATISATION

Depuis la fin des années 1960, l'école a été marquée par une élévation sans précédent du nombre d'élèves.

Cette massification a permis l'accès du plus grand nombre à la maternelle, au collège puis au lycée, ainsi que l'augmentation et la diversification des connaissances pour répondre aux besoins de qualification.

Pour autant, cette massification n'a pas conduit à une modification fondamentale des structures de la société.

La démocratisation -c'est-à-dire la volonté de réduire le déterminisme social de l'accès aux savoirs- n'a pas abouti. L'école ne corrige pas suffisamment les inégalités et les reproduit pour partie même si, jusqu'en 1995, une forte progression de ses résultats a permis de réduire les inégalités scolaires. Le pourcentage d'une classe d'âge obtenant le bac a doublé en 15 ans pour atteindre 62,7.

Depuis, dans une situation économique et sociale dégradée, une régression s'est installée, exacerbant les difficultés scolaires et les aggravant.

Tous les besoins de formation et de qualification ne sont pas couverts. 150 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans diplôme. L'échec ou la réussite scolaire reste marqué par l'origine sociale et les niveaux de revenus. Aucune décision gouvernementale ne marque la volonté politique d'inverser cette tendance.

■ AUJOURD'HUI, LE SYSTÈME ÉDUCATIF EST TOUJOURS INÉGALITAIRE

S'il reste performant grâce à l'investissement des personnels, le niveau global ne progresse plus guère. Depuis 1995, le taux de bacheliers stagne de 62 à 64 % * mais les inégalités entre élèves se creusent. 80 % d'enfants de cadres accèdent à l'enseignement supérieur contre 30 % d'enfants d'ouvriers.

L'échec massif de nombreux jeunes issus de milieux populaires s'inscrit dans un contexte social encore aggravé.

Le chômage, la précarité et la dégradation des conditions de travail explosent. Le pouvoir d'achat baisse, les écarts entre reve-

nus s'accroissent. La pauvreté gagne toujours du terrain en milieux rural et urbain.

De nombreux quartiers de relégation sociale concentrent l'ensemble des difficultés, favorisant les phénomènes de repli, parfois de dérive violente.

Avec la "révolte des banlieues" de novembre 2005, l'échec social a démontré toute son ampleur.

Les faillites des politiques de l'emploi, de la ville et du logement menées depuis 30 ans, conjuguées aux suppressions de moyens pour les services publics de proximité et les associations, ont conduit à accentuer les injustices, à réduire encore la mixité sociale et culturelle, à ghettoïser toujours plus ces quartiers. Discrimination, exclusion et sentiment d'humiliation ont alors nourri désespérance et explosion violente. Cet échec social prend également de l'ampleur en milieu rural.

Les inégalités sociales génèrent des inégalités scolaires et des tensions dans l'école, particulièrement dans les établissements situés en zones difficiles.

La violence de la société se propage d'autant plus à l'école que celle-ci génère son propre échec. Parcours sélectifs, programmes inadaptés, pédagogies élitistes s'accumulent, conduisent les plus fragiles à l'échec et leur imposent une orientation par défaut. L'institution scolaire ne peut ou ne veut y faire face. L'apprentissage junior comme réponse à la crise de 2005 l'illustre. Nous continuons d'exiger la suppression de ce dispositif remis au goût du jour sous l'appellation DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance).

Les réformes libérales engagées aujourd'hui -budgets sociaux étranglés, cadeaux fiscaux aux plus favorisés, subventions sans contreparties aux entreprises- remettent en cause les valeurs d'égalité et de solidarité.

Ainsi, les inégalités sociales, territoriales et scolaires ne peuvent que s'aggraver.

■ LES FINALITÉS DE L'ÉCOLE SONT MENACÉES

La "loi d'orientation pour l'avenir de l'école" de F. Fillon, dont nous demandons l'abrogation, confirme ces orientations libérales.

Elle met en application la stratégie de Lisbonne (2001) qui, comme celle de l'OMC, entend libéraliser l'éducation, dans un contexte européen de marchandisation et privatisation des services publics.

■ LE FONCTIONNEMENT LIBÉRAL DE L'ÉCOLE EST RÉSOLUMENT ENGAGÉ

L'État se désengage et diminue les dépenses pour l'éducation

Suppressions massives d'emplois publics statutaires : plus de 100 000 depuis 2002 dont 30 000 d'enseignants, 20 000 par an jusqu'en 2012, soit un emploi sur dix en 4 ans, non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, recrutements en chute libre, recours massif aux heures supplémentaires. Dans le même temps, la précarité se développe.

Pour les personnels, cela dérégule les missions et alourdit la charge de travail.

Pour les élèves, les conditions d'études sont plus difficiles, les enseignements réduits, les choix de formation imposés par l'environnement économique.

L'économie de marché imprègne et détermine l'organisation de l'école

Techniques et langages managériaux, contractualisation, optimisation des moyens, critères de rentabilité et obligation de résultats, autonomie renforcée des établissements et concurrence accrue, promotion de l'école privée, usagers de l'école consommateurs, logique de compétition, d'excellence, de mérite, individualisation à tous les niveaux (élève, maître, établissement) et responsabilité personnelle de l'échec exonérant toute responsabilité politique...

Les choix économiques l'emportent sur l'ambition éducative

Recherche de la performance remplaçant la pédagogie, théorie des "talents" accréditant celle de la hiérarchie des intelligences, inégalités sociales et scolaires institutionnalisées, renoncement "légitime" à l'égalité des droits à l'éducation et à l'élévation générale des niveaux de formation, adaptation aux "différences" de chacun, différenciation des parcours répondant prioritairement aux besoins des entreprises, processus de reproduction sociale entériné et renforcé...

Dans cette logique libérale, l'enseignement public doit aligner ses objectifs sur les besoins du marché, d'où l'offensive des milieux économiques et patronaux pour investir l'école.

"L'accompagnement scolaire" par des officines privées qui bénéficie de l'argent public par le biais de mesures fiscales, est devenu un marché juteux qui creuse encore les inégalités.

Il se substitue par ailleurs de plus en plus aux missions initialement dévolues au service public d'enseignement et est la porte ouverte à la privatisation de l'école.

La **Loi Organique de la Loi de Finance (LOLF)** et la **loi d'orientation pour l'école** mettent en pratique ces principes et choix politiques.

L'une cadre les moyens, l'autre met en œuvre les réformes.

La **Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)** constitue une rupture radicale avec la société solidaire que permettent les services publics. Elle se traduit par un assaut sans précédent contre l'école.

L'objectif budgétaire guide officiellement la réforme du système éducatif : productivité accrue des enseignants, réorganisation restrictive des enseignements et des filières, programmes et pédagogie ouvertement traditionalistes.

Pour les personnels, les garanties collectives propres au statut de fonctionnaire sont directement menacées : flexibilité, polyvalence et mobilité accrues, reconversion imposée, départ encouragé et licenciement envisagé... Le même droit à l'éducation pour tous des élèves, garanti par le service public, sera encore moins assuré.

■ DES RÉFORMES QUI ENTÉRINENT ET ACCROISSENT LES INÉGALITÉS

- Le contournement puis la **suppression de la carte scolaire**, qui bénéficient aux familles les mieux informées, conduisent à renforcer la hiérarchie des établissements et la sélection des élèves, à réduire encore la mixité scolaire, à ségréguer davantage les établissements et les quartiers les plus démunis... et à renforcer "l'apartheid scolaire".

Les établissements privés échappent totalement à la carte scolaire ce qui fausse la concurrence.

La carte scolaire doit s'appliquer à tous les établissements qui reçoivent des subventions publiques -équivalent à 200 000 emplois-, même si, par ailleurs, la CGT Educ'action revendique que les fonds publics n'aillent qu'à l'enseignement public.

- L'**autonomie** accrue des établissements porte leur mise en concurrence par le biais de contractualisations renforcées et d'évaluations soumises à des critères de rentabilisation.

- Le **socle commun** des connaissances se réduit à des savoirs minimalistes (lire, écrire, compter) et utilitaristes ("l'employabilité" future). Il marginalise certaines disciplines (EPS, Arts...), inaccessibles, hors de l'école, pour de nombreux jeunes.

Dès le primaire, il fixe aux élèves les plus fragiles un "plafond" de connaissances et aux plus à l'aise un "plancher" pour d'autres contenus.

- Le recentrage sur les **fondamentaux** sert de prétexte pour réhabiliter des contenus et méthodes qui privilégient la forme plus que le sens, sollicitent les automatismes plus que l'intelligence, génèrent passivité et renoncement creusant les écarts entre élèves. Dans cette logique, PPRE, soutien, stage de remise à niveau pendant les vacances risquent de marginaliser et d'enfermer dans l'échec.

Ainsi des ministres de l'Éducation décident de mener une politique "antipédagogique" remettant en cause les programmes de l'école primaire de 2002, alors qu'ils n'ont pas été évalués, de remiser les cycles aux oubliettes et de supprimer l'école le samedi. Cette suppression brutale de deux heures d'enseignement pour les élèves (72 heures annuelles pour la majorité d'entre eux, 12 heures les plus en difficulté) va, au contraire des affirmations démagogiques, non pas aider à résoudre les difficultés mais les accentuer.

Ainsi, les élèves en très grande difficulté verront leur journée de classe allongée par des cours supplémentaires et leurs vacances amputées par des stages.

En outre, la disparition à court terme des **RASED** est posée. Cela renforcera l'école à deux vitesses déjà effective et remettra en cause l'école primaire pour tous.

- L'**évaluation** omniprésente qu'impose le socle, conduit également à dénaturer l'acte d'enseigner et d'apprendre. L'enseignant s'efface derrière un technicien évaluateur, l'élève est poursuivi par son livret de compétences.

- Conjuguée au "choix" d'options, l'acquisition ou non du socle "justifie" alors les parcours dérogatoires. La **filiarisation** est officialisée et le collège unique de fait supprimé.

- Avec le **plan Ambition réussite**, puis le plan Espoir banlieue, l'Éducation Prioritaire est sacrifiée : ses moyens sont redéployés, la logique de zones intégrant les inégalités sociales face à l'école abandonnée, la misère sociale première cause de l'échec banalisée. Avec quelques élèves "méritants" sélectionnés, l'élargissement social des élites est affiché. L'élitisme, la méritocratie, la prétendue "excellence" conduisent à abandonner une génération entière.

- L'**orientation précoce** vers la voie professionnelle ou l'apprentissage des jeunes en difficulté fera d'eux des "exécutants" tandis que poursuite d'études et abstraction seront réservées aux plus "chanceux" et futurs "concepteurs" dans une société toujours cloisonnée.

Le mécanisme de libre choix de l'école, conjugué aux autres réformes, permet d'anticiper très tôt les parcours scolaires des élèves et d'opérer "en douceur" un tri social renforcé.

- Les **inégalités actuelles entre les trois voies du lycée** se renforcent.

La massification au lycée est plus ségrégative. Le mouvement de cloisonnement social des séries s'accroît : plus d'enfants de cadres en bac S et d'enfants d'ouvriers en bac pro. Et l'effet se renforce dans le supérieur, tout particulièrement dans les classes préparatoires.

La **voie professionnelle publique** est particulièrement menacée : développement de l'apprentissage public et privé, généralisation des contrôles en cours de formation...

La voie professionnelle est désignée comme seul recours aux difficultés sociales et scolaires, ce qui aboutit à la stigmatiser comme voie d'échec et de relégation. Cela permet de ne pas s'interroger sur les raisons des difficultés sociales et scolaires et comment les dépasser.

La **réforme du Bac Pro** en trois ans, consistant en une généralisation de ce diplôme en remplacement du BEP, en une réduction de l'offre à une vingtaine de champs professionnels, et un cylindrage de la formation (par disparition des voies alternatives telles que les BEP en un an) va dénaturer et déprofessionnaliser le bac pro.

Mises en œuvre, ces orientations consacreront l'abandon, par l'Éducation nationale, de la formation des ouvriers hautement qualifiés. En effet, affaiblir la formation, c'est affaiblir la reconnaissance de la qualification.

La CGT Educ'action revendique une voie professionnelle dans laquelle tous les jeunes pourraient trouver leur chemin, en connexion avec les autres voies du lycée. Ainsi, nous ne sommes favorables à un bac pro en trois ans que dans le cadre d'un parcours diversifié et comme nouvelle voie de réussite des élèves en plus des voies existantes.

De manière plus générale, le développement du bac pro trois ans doit inclure l'obtention du BEP et se préparer après la seconde indifférenciée du lycée pour tous.

Une filiarisation nouvelle se dessine. Une voie professionnelle conduisant au BTS, via les bacs professionnels, constituerait

l'enseignement supérieur court (STS) et un Lycée général et technologique qui conduirait à l'enseignement supérieur long.

L'identité et le devenir de la **voie technologique** sont posés.

Après avoir lancé la nécessaire réforme de la filière STI, le ministère la suspend sans concertation.

Pour la **voie générale**, la même volonté de réduire les dépenses conduit à vouloir supprimer certaines séries (ES notamment), à agir sur les flux d'élèves, à réduire les possibilités de passerelles, à regrouper les effectifs de séries et niveaux différents (groupe de compétences en LV), à remettre en cause options et enseignements diversifiés (TPE, aide, TP...) et l'organisation du bac...

Cette conception du lycée ne répond pas à la finalité conjointe d'augmenter le niveau de qualification et d'agir pour l'épanouissement de l'élève. Elle accentue l'élitisme et dénature enseignements et pratiques. Ce n'est pas celle de la CGT.

A tous les niveaux, l'ambition scolaire est guidée par les coûts de formation et réduite à l'insertion professionnelle. L'entreprise devient la référence et l'employabilité le critère. Le déterminisme social se renforce.

Cette école élitiste et rentable faisant fi des réalités sociales et disqualifiant tant d'élèves de milieux populaires est à l'opposé de notre conception d'une école démocratique, attachée aux principes d'égalité et de mixité garants de la réussite et de l'émancipation de tous.

La construction européenne autour des régions, la décentralisation Raffarin, la loi Fillon sur l'École forment un tout cohérent du projet libéral qui dérégule tous les services publics, générant des effets négatifs en matière d'égalité, de cohésion sociale et territoriale. Le caractère national du système éducatif et des diplômes reste une exigence portée par les luttes (en 2003, 2005 et 2007).

Ces enjeux sont perceptibles avec la décentralisation des personnels TOS. Nous nous sommes opposés à cette réforme annonciatrice d'une privatisation de missions (restauration, entretien...). D'autres pourraient suivre (orientation, médecine scolaire, vie scolaire, formation professionnelle...).

Les **écoles primaires** sont organiquement liées aux municipalités quant à la gestion des locaux et de certains personnels (ATSEM). Cela révèle de profonds écarts dans le niveau d'équipement, de crédits pédagogiques, de dotation en personnels selon la richesse ou les choix politiques des municipalités.

La mise en place des EPEP (Établissement Public d'Enseignement Primaire) incombera aux municipalités et aux communautés de communes. Elle nourrira la logique d'autonomie des écoles républicaines, d'aggravation des écarts entre elles et de mise au pas des enseignants qui seront sous la férule d'un CA dominé par les élus locaux. Elle permettra surtout de grandes économies et institutionnalisera la mise en concurrence de ces groupements d'établissements, comme dans le secondaire.

Pour la première fois, un système de gestion centralisé des élèves, "**base élèves**", voit le jour. Présenté comme un simple outil de gestion mais partagé par de nombreux acteurs, sa mise en place est un vecteur de fichage et de contrôle social. Il ne correspond ni à la demande des directeurs, ni à celle des communes

et met en péril la protection des données individuelles, indispensables dans une démocratie.

Bien que le ministère ait, sous la pression, retiré du fichier certains champs inacceptables (nationalité), d'autres tout aussi litigieux demeurent (suivi RASED, absentéisme) car ils permettent une "traçabilité" de l'élève, en lien avec la loi de "prévention de la délinquance". Ces reculs sont insuffisants et c'est tout le système "base élèves" et tous les fichages des élèves par traitement informatisé et partagé qu'il faut supprimer.

Cette politique ne correspond ni aux attentes des usagers ni aux besoins sociaux, économiques et culturels du pays. Aussi nous réclamons l'abrogation de toutes les contre-réformes imposées ces dernières années (lycée des métiers, transfert des TOS, ambition réussite, LOLF, EPEP, généralisation des bac pro 3 ans, base élèves...) qui dégradent la qualité du service public d'éducation, cassent les statuts des personnels, la qualité de la formation initiale des futurs salariés, les grilles de qualification salariales.

L'école doit être transformée profondément pour répondre aux exigences de démocratisation auxquelles la CGT est attachée. C'est un enjeu politique fondamental pour l'avenir de notre société.

POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF, DES OBJECTIFS AMBITIEUX

L'école de la réussite pour tous et partout est possible. Elle doit reposer sur des contenus ambitieux et des pratiques pédagogiques conformes à la volonté de démocratiser l'accès au savoir. Refuser le statu quo ou le mythe réactionnaire d'un "âge d'or" de l'éducation et promouvoir une transformation progressiste de l'école, obligent à en définir les objectifs.

Former l'Homme, le citoyen, le salarié implique une réflexion tout au long de la scolarité, en termes de savoirs et de qualifications : diplômes, accès à la formation continue, "sécurité sociale professionnelle" telle que la revendique la CGT...

Ces objectifs nécessitent une élévation générale des niveaux de formation :

- une scolarisation précoce, c'est-à-dire dès 2 ans pour les parents qui le souhaitent et obligatoire dès 3 ans jusqu'à 18 ans, puis le plus loin possible en fonction des aspirations personnelles, du projet professionnel... Une solide formation initiale permet une formation continue qualifiante et épanouissante,
- la création d'un service public de la petite enfance permettant la socialisation des enfants ainsi qu'un accès à l'emploi facilité pour les deux parents,
- la définition, sous la responsabilité de la Nation, de contenus éducatifs renouvelés. Personnels, salariés, élèves, parents, organisations syndicales, doivent être partie prenante de leur élaboration,
- la reconnaissance de tous les savoirs permettant l'émancipation de tous,
- une carte scolaire redéfinie et respectée, au service de l'éga-

lité et de la mixité sur tout le territoire,

- une citoyenneté reconnue.

Pour cela, le budget global doit viser à "donner plus, autrement et dans l'école" à ceux qui rencontrent des difficultés pour accéder aux savoirs : ZEP, zones sensibles, zones rurales, traitement de la "difficulté ordinaire", de celle des primo-arrivants, des gens du voyage, intégration des élèves handicapés... Cela nécessite des personnels statutaires qualifiés, des structures spécialisées, maintenues et développées.

Pour viser la réussite de tous et l'épanouissement de chacun, l'école doit s'ouvrir au monde des autres professionnels de l'enfance et de l'adolescence. Elle doit travailler en équipe pluridisciplinaire (éducateurs de jeunes enfants, spécialisés, de rue, psychomotriciens...). La mise en place d'une école de qualité et pour tous passe d'abord par l'octroi nécessaire de moyens supplémentaires.

POUR UNE ÉCOLE ÉMANCIPATRICE, DES CONDITIONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX SOCIAUX

■ MIXITÉ, MIXITÉ SOCIALE, MIXITÉ SCOLAIRE

La mixité doit rester une valeur fondamentale de l'école.

Sa mission est d'intégrer cette mixité, sociale, sexuelle, d'origine, scolaire..., et d'en faire une richesse.

Notre syndicat s'oppose en particulier à l'exclusion d'élèves du système scolaire du fait de la non régularité de leur situation administrative ou de celle de leurs parents et réaffirmons leur droit plein et entier à une scolarisation normale. Nous revendiquons la **régularisation de tous les sans-papiers**.

L'hétérogénéité doit être reconnue comme positive et devenir un principe d'affectation des élèves dans les établissements. Son enjeu est triple : **citoyen** car tous les élèves, quels que soient leur milieu, leur culture, leur niveau, s'y côtoient, **scolaire** car elle permet de réduire les ghettos éducatifs et assure une meilleure réussite pour tous, **de cohésion sociale** car elle met à bas toute tentation séparatiste ou communautariste. Cette reconnaissance serait un grand pas dans la lutte contre l'échec.

Aussi, il faut maintenir une **carte scolaire**, seul instrument juste de régulation à l'école et meilleur moyen d'apprendre à vivre ensemble, mais en redéfinir les secteurs et le fonctionnement pour casser inégalités et ségrégation, et garantir partout une offre scolaire homogène.

Contenus, pédagogies, moyens doivent répondre à cette situation inédite, conditionnée par une volonté politique nationale et territoriale, et d'autres choix en matière d'emploi, d'habitat, de logement.

Le **bilinguisme** (entre langues française, régionales, maternelle, culturelle...) doit pouvoir exister dans le service public d'éducation, dès l'école maternelle et élémentaire, et se poursuivre au collège et au lycée, avec des enseignants volontaires et qualifiés.

Démocratiser l'école, c'est assurer l'épanouissement et la réussite de tous, et faire que les conditions sociales et les différences culturelles ne soient plus un obstacle à la poursuite d'études et à l'acquisition de diplômes et de qualifications.

■ UNE CULTURE COMMUNE DE HAUT NIVEAU

Aboutir à cet objectif nécessite une réflexion critique sur les savoirs dispensés.

Pour permettre à chacun de trouver sa voie en fonction de sa personnalité, ses goûts, ses aptitudes, la formation initiale doit garantir à tous les jeunes l'acquisition de connaissances et de compétences indispensables à son développement.

Nous revendiquons une culture commune de haut niveau, bien commun conforme aux besoins sociaux et à l'épanouissement de l'individu, à l'opposé d'un socle commun réduit, "utile" pour une *"employabilité"* à court terme.

Cette culture doit prendre en compte **tous les champs du savoir** : littéraire, scientifique, technologique, économique, social, artistique, sportif... Elle permet d'assurer les acquisitions scolaires et intellectuelles, la formation professionnelle et les activités sociales futures, d'élargir l'horizon culturel du plus grand nombre, de comprendre les mécanismes de la société, de développer l'esprit critique et la pratique citoyenne. Elle doit conduire à la maîtrise des savoirs, à la capacité d'en acquérir de nouveaux, d'où la nécessité de passerelles entre les formations.

La **culture technique** ne se réduit ni aux Technologies de l'Information et de la Communication, ni à une conception utilitariste tournée vers l'entreprise. Elargie aux savoirs et savoir-faire, elle doit être abordée, dès le primaire, dans ses dimensions historique, sociale, politique et environnementale. Ancré dans le plaisir de manipuler et de fabriquer, cet apprentissage ne doit pas pour autant devenir abstrait : ainsi, il contribue à donner à toutes les aptitudes humaines leur place à l'école.

■ DES PÉDAGOGIES DE PROGRÈS

L'accès au savoir est un droit : tous les élèves doivent y avoir accès.

Ce principe fondamental est percuté par la réalité de **l'échec scolaire**.

Aujourd'hui, la responsabilité de cet échec, massif dans les milieux les plus défavorisés, est rejetée sur l'école, les enseignants, les parents et l'élève lui-même. La logique de classement des écoles et des établissements scolaires va dans ce sens. Le peu d'ambition affiché dans les nouveaux programmes scolaires et le type de pédagogie qu'ils impliquent marquent la remise en cause du principe d'égalité d'accès au savoir.

S'il est évident que l'école ne peut à elle seule, notamment avec des moyens en baisse constante, résorber les conséquences sociales désastreuses du libéralisme, elle y contribue heureusement largement et doit continuer, et de mieux en mieux, à le faire.

Ainsi, pour réduire les inégalités, le manque d'appétence et l'échec, la question pédagogique est décisive.

Loin de l'empilement académique des connaissances, nous sommes pour des **pédagogies de progrès**, qui donnent sens aux

savoirs et plaisir d'apprendre, qui favorisent la démarche d'autonomie de l'élève, de coopération dans la classe, de construction et d'appropriation des savoirs, qui respectent l'enseignement disciplinaire mais développent une approche interdisciplinaire permettant de découvrir les liens entre disciplines, qui se fondent sur la démarche scientifique d'observation et de compréhension du réel, qui mobilisent l'imaginaire, qui émancipent et conduisent le futur citoyen à l'autonomie de jugement.

Leur finalité est bien de renforcer chez tous les élèves l'acquisition de solides savoirs disciplinaires, dans le cadre de programmes scolaires ambitieux et épanouissants et d'un système éducatif visant l'excellence pour tous.

La pédagogie de projet, en créant des situations d'apprentissage vivantes, permet souvent de "réconcilier" l'élève fragile avec l'école, et aux équipes pédagogiques de travailler ensemble.

Cependant, tout dogmatisme est inutile. Pédagogies "traditionnelle" et "active" se conjuguent quand l'enseignant l'estime nécessaire, cela relevant de sa liberté pédagogique. Instruction, éducation, émancipation peuvent utilement s'articuler.

Tout autre est la **conception libérale de l'école**, ses contenus, sa pédagogie. Pourquoi ouvrir l'esprit de tous quand "l'intelligence de la main" est affirmée, le caractère naturel des inégalités insinué ? Par coeur, simplification, savoirs insipides... quand ils ne laissent aucune place à la réflexion de l'élève, relèvent bien de "choix" politiques.

C'est dans la liberté de conception et d'organisation que les projets collectifs s'élaborent. Le temps de travail en commun doit être inclus dans le temps de service hebdomadaire des personnels et interdit toute flexibilité ou travail gratuit. Chaque projet impose un budget à hauteur des ambitions, des classes dédoublées pour le travail en groupe.

L'école doit élargir son ouverture au monde. Elle doit s'ouvrir aux structures socioculturelles (théâtres, cinémas, musées, bibliothèques, associations, maisons de quartiers...), au travail en partenariat. L'accès gratuit (billetterie, transport) à ces lieux favorise l'épanouissement, complète la culture commune et contribue à la mixité et à l'égalité.

Les dispositifs visant à enrichir les élèves culturellement doivent s'étendre alors que la tendance actuelle est plutôt à la suppression progressive des budgets alloués à la culture dans l'éducation nationale.

L'environnement socio-économique doit être appréhendé également dans sa diversité. Dans ce cadre, l'entreprise est à considérer dans toutes ses dimensions : rapports sociaux, organisation, travail, et non uniquement dans l'optique libérale.

■ UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ÉCOLE

Nous voulons une école à échelle humaine organisée en petites structures, mieux répartie sur le territoire, avec une organisation horaire adaptée au rythme de l'enfant et de l'adolescent, et avec des effectifs qui permettent des pédagogies différenciées.

Le cloisonnement école maternelle et élémentaire, collège, lycée, aboutit à un système sélectif de passage d'un lieu à l'autre, d'une forme d'organisation à l'autre, souvent mal vécu.

Il faut revoir cette architecture en tenant compte des phases de

développement cognitif et psychologique de l'enfant et de l'adolescent. Cela nécessite de réfléchir à la création de cycles inter-écoles : CM2/6^e et 3^e/2^e, comme le cycle 2 de maternelle/primaire.

Le fonctionnement, enfin effectif, de la scolarité en cycles, par ce qu'il comporte de souplesse dans les rythmes d'acquisition des connaissances, permettrait de progresser en partie dans le traitement de l'échec scolaire.

À l'opposé des orientations gouvernementales, la CGT Educ'Action se prononce pour un lycée accessible à tous les jeunes. L'existence des trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle) constitue une chance pour la réussite de tous les élèves. Cela doit répondre à la fois à une scolarisation devenue obligatoire jusqu'à 18 ans et à une formation initiale conséquente à la fin du lycée.

Le cycle "3^e de collège/Seconde de détermination des lycées" constitue un cycle d'orientation qui doit s'ouvrir sur les trois voies de formation du lycée fin de seconde.

La CGT Educ'Action réaffirme et revendique une Seconde de détermination des lycées permettant une orientation positive et sans exclusive vers les voies, Générale, Technologique et Professionnelle, des lycées.

Une orientation restant possible en fin de troisième vers la filière professionnelle ne peut résulter que d'un choix libre et réfléchi des jeunes vers une formation diplômante et qualifiante de niveau V, BEP ou CAP.

■ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DE TOUS

Les technologies de l'information et de la communication ont investi l'éducation. Élèves et enseignants doivent y être formés et y avoir accès, en classe et pour le travail personnel.

Une réflexion sur l'utilisation, la pédagogie, l'administration des outils informatiques est indispensable comme l'est une réelle éducation aux médias, intégrée aux programmes disciplinaires mais peu valorisée.

L'État et les collectivités doivent assumer leurs obligations en matière d'équipement informatique et de matériel spécifique et technique complémentaire.

Ils doivent faire inscrire d'office ces dépenses, ainsi que la maintenance des matériels, dans leur budget en veillant au financement en cas de carence et inciter à la généralisation des logiciels libres.

Le développement des TICE conduit à la création de nouveaux métiers (techniciens de maintenance du matériel, personnels assurant la construction et la gestion de réseaux pédagogiques, enseignants assurant la formation de tous aux TICE). Cela nécessite des personnels qualifiés et la création d'emplois statutaires, spécifiques et pérennes.

■ UN SYSTÈME D'ORIENTATION RESPECTANT LES CAPACITÉS ET LES CHOIX DE CHACUN

Pour que l'orientation devienne véritablement positive, il est nécessaire qu'elle soit à la fois choisie et réversible.

En préalable, cela suppose une revalorisation sociale, salariale,

culturelle du travail dans une société respectueuse des qualifications de chacun et des conditions d'emploi.

L'école doit jouer son rôle de levier pour l'égalité d'accès à la filière choisie en proposant à toutes les filles et à tous les garçons des formations diversifiées, de proximité, intégrant l'ensemble du cursus, et sans discrimination de genre.

Au collège, l'orientation implique de redéfinir la finalité d'un collège aujourd'hui essentiellement propédeutique à la voie générale du lycée. Or, si l'apprentissage junior a été mis en échec, le système éducatif impose toujours une orientation précoce aux jeunes les plus en échec parce que les plus défavorisés. Le renforcement de l'enseignement technologique pour tous dès la 6^e et la généralisation de l'enseignement de la découverte professionnelle à tous les élèves de 3^e (cf. la 3^e DP 3) pourraient être une première étape, couplée à l'ouverture de la seconde de détermination aux trois voies (générale, technologique, professionnelle) du lycée.

Les passerelles entre la SEGPA et les classes de la 6^e à la 3^e générales doivent être renforcées, tout comme les dispositifs relais, par un travail d'équipe pluridisciplinaire.

Cela implique également plus de liens entre collège et voies du lycée, des classes passerelles entre toutes les voix du lycée des règles de fonctionnement de l'orientation lisibles, transparentes, démocratiques et accessibles à l'ensemble des familles.

Avec cet objectif, le rôle des **Conseillers d'Orientation Psychologue** est un maillon essentiel (sa présence est indispensable dans chaque établissement) et ne se borne pas à l'information sur l'entreprise, les formations et les métiers offrant une insertion professionnelle locale. L'entretien personnalisé avec l'élève pour élaborer un projet construit d'orientation est essentiel.

La CGT Educ'action s'oppose à la redéfinition de la mission du COP et au remaniement du système d'orientation, tous deux réducteurs, et revendique le droit de l'élève "au conseil en orientation" prévu par la Loi de 1989, et du COP au service à la personne.

Elle revendique un COP par établissement, avec des moyens matériels au sein des établissements.

Sa mission, qui n'incombe pas au professeur principal, son indépendance vis-à-vis des employeurs doivent être réaffirmées.

■ UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE LAÏCITÉ, D'ÉGALITÉ, DE CHOIX DÉMOCRATIQUES

La **laïcité**, sur l'ensemble du territoire de la République, se construit dans la compréhension, l'échange et le respect d'autrui. Elle n'est pas synonyme de neutralité et donc est le garant du droit d'opinion et de la liberté d'expression contre tout groupe de pression idéologique, religieux ou commercial.

La laïcité a construit l'école publique. Nous combattons la concurrence entre l'école publique et l'école privée. À ce titre, l'école privée sous contrat et ses personnels doivent être intégrés à l'Éducation nationale.

Pour la CGT Educ'action, la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État qui consacre, dans son article 2, le principe de fonds publics au service public, est plus que jamais d'actualité. Ainsi, l'article 89 de la loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales qui oblige une commune à financer la scolarité dans une école privée, doit être abrogé.

Le **service public d'éducation laïc** que nous revendiquons doit accueillir tous les enfants et jeunes dans la diversité des origines et des pratiques culturelles.

Les différences doivent être reconnues et respectées pour permettre à chacun d'adhérer aux valeurs universelles : liberté, égalité, solidarité.

Les programmes scolaires doivent promouvoir ces notions, les contenus des enseignements et des manuels, la gestion de la classe et l'animation de la vie scolaire être l'occasion de faire vivre l'égalité.

L'école doit en être un vecteur actif et lutter contre toute forme de discrimination.

Elle doit aussi, avec ses personnels (médecins, psychologues, infirmier-e-s, assistant-e-s sociaux en nombre suffisant, CPE), s'assurer de la santé physique et psychologique, et du bien-être des élèves et des personnels, développer les lieux d'écoute et mettre en place une réelle éducation à la santé assortie de moyens humains et matériels nécessaires.

Tous les personnels doivent pouvoir bénéficier d'une visite médicale annuelle assurée par la médecine du travail.

L'**enseignement adapté** est gravement remis en cause par une vision binaire et sommaire de la difficulté : difficulté temporaire et strictement scolaire ou situation de handicap.

Sur cette base, petit à petit, le traitement de la difficulté est externalisé. Or, celle-ci doit avant tout être traitée au sein des écoles ou établissements scolaires, en équipes, par des personnels spécialisés, qualifiés et titulaires.

La loi de 2005 sur le **handicap** met en avant une visée noble qui serait de supprimer les discriminations envers les personnes handicapées. De fait, toute école ou établissement est amené à scolariser des élèves handicapés. Dans la mesure où la Loi n'est pas accompagnée de moyens conséquents (création d'UPI, places dans les services de soins et d'accompagnement, postes d'auxiliaires de vie scolaire titulaires...), elle risque d'aller à l'encontre de l'objectif annoncé et de creuser les inégalités entre handicapés et valides.

L'étude critique du **champ médiatique** et les programmes doivent permettre de comprendre notre environnement politique, économique, social et culturel et s'articuler avec la pratique de la démocratie. La CGT Educ'action revendique un enseignement obligatoire de la législation du travail dans toutes les séries.

Il n'y pas de réels choix démocratiques sans moyens affectés à cet effet.

La CGT Educ'action exige : le réengagement financier de l'État et une vraie loi de programmation pour l'école.

L'État doit garantir, par des fonds publics, l'**égalité d'accès aux études** sur tout le territoire, en assurant :

- la gratuité réelle et totale de l'école dans son ensemble,
- des bourses et aides spécifiques,
- une allocation d'autonomie pour tous, en fonction du cursus suivi.

Cela implique des financements équitables entre établissements, notamment la taxe d'apprentissage par une collecte nationale et égalitaire au prorata des effectifs et des formations.

Il n'y pas de réels choix démocratiques sans espace démocratique reconnu.

Développer la démocratie exige des écoles et établissements de taille humaine et de proximité, une révision fondamentale de leur fonctionnement, associant à la définition des missions des règles de vie, à la prise de décisions les personnels et leurs représentants (enseignants, de direction, d'inspection, vie scolaire, administration, entretien...), jeunes, parents, acteurs sociaux, organisations syndicales et élus, dans le strict respect des compétences et responsabilités de chacun.

La gestion et l'animation des établissements sont à revoir ainsi que le fonctionnement des conseils et commissions. Le conseil d'établissement doit avoir un rôle décisionnel et non formel, fondant ses décisions sur des débats, et de réflexion en matière pédagogique (rendant caduque l'actuelle dérive hiérarchique qu'est le conseil pédagogique).

Cela exige des lieux et des modalités d'expression reconnus. Cela impose des droits institutionnels renouvelés et reconnus permettant à chacun d'exercer son mandat : formation au statut de délégué élu d'élèves et de parents.

** Toutes les statistiques émanent de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère.*



Bon vent à tous... et à la CGT Educ'action !



Entre 1968, année de mon adhésion à la CGT et mai 2008, 6^e congrès de l'UNSEN, il y a quarante années pendant lesquelles mon activité syndicale a fait partie intégrante de ma vie.

Au cours de ce voyage "au long cours", j'ai exercé la plupart des responsabilités qui fondent cette activité, de l'établissement au secrétariat général.

La marque de confiance que représentait cette proposition a été accompagnée de bien des interrogations quant à ma capacité à assumer une telle fonction et en définitive que le "costume -ou la cravate- soit trop grand-e pour moi".

J'ai longtemps hésité, puis accepté, le dernier argument utilisé notamment par M. Baracat, pour vaincre mes réticences, "l'intérêt de l'organisation", ayant réussi à quelque peu anesthésier mon libre arbitre.

Le congrès de Macon de 1998 à peine terminé, les événements se sont succédés à grande vitesse : consultation Meirieu sur le lycée, puis rapport Marois sur la formation professionnelle et technologique, colloque sur l'enseignement professionnel intégré, ..., statut des PLP en 2000, décentralisation et retraites en 2003... Depuis 2002, ce sont les suppressions d'emplois qui se répètent et les différentes réformes dont l'objectif est de dessiner une École réactionnaire.

Répondre à chaque fois à ces enjeux revendicatifs est dévoreur de temps, d'énergie et source d'une pression permanente. Mais en même temps, on éprouve de la satisfaction à faire face, surtout quand on a contribué à l'action des salariés et ainsi vivre avec eux des petits ou grands moments d'Histoire.

Dix années de souvenirs, certains anecdotiques comme celui d'avoir, au cours d'un dîner au ministère, dégusté le bordeaux de J-L. Mélenchon pendant qu'il tentait de nous convaincre du bien fondé des PPCP.

D'autres sont beaucoup plus forts, comme ceux qui se forment lors des phases d'action dans lesquelles les personnels sont massivement présents.

Parmi ces moments intenses, il y a eu en avril 2000 -après plusieurs semaines de luttes- celui d'avoir défilé à la tête d'une manifestation de 15 000 PLP initiée par la seule CGT, qui a finalement eu raison de l'offensive de C. Allègre contre leur statut.

Entre deux journées unitaires de mobilisation de l'ensemble des personnels, notre manifestation a été un des leviers pour gagner un plan pluriannuel de recrutements et de créations d'emplois.

Ces années, ce sont les multiples rencontres qui ont jalonné mon parcours, les chemins croisés avec les syndiqués, les militants à l'occasion de réunions statutaires ou de déplacements dans les départements et les établissements. Notre syndicalisme interprofessionnel et l'exercice de responsabilités confédérales, ont contribué à élargir ma vision du syndicalisme qui, certes déjà ouverte sur le monde, restait marqué "Éducation nationale".

Rencontres et moments partagés avec celles et ceux qui, avec moi, ont dirigé l'UNSEN et dont l'apport a été essentiel pour me permettre d'assumer mes fonctions : membres du bureau de l'Union, collaborateurs et élus, membres de la commission exécutive...

Si le secrétaire général doit impulser, coordonner, veiller aux cohérences, il ne peut le faire qu'en s'appuyant en toute confiance, sur l'ensemble des maillons de la chaîne, car faire vivre un syndicat est une oeuvre collective.

Ce sont à tous ces camarades que je veux rendre hommage, ici, ainsi qu'aux personnels techniques de l'UNSEN qui ont, pour moi et bien d'autres, constitué de puissants appuis.

Je n'oublierai pas ces moments de travail au du 3^e étage à Montreuil, ruche "ouverte à tous les vents" où se façonnait l'activité du syndicat et les moments de convivialité dans et hors celui-ci.

Partage de réussites et d'enthousiasmes mais aussi de déconvenues et d'instantanés d'abaissements qui ne dureraient pas, la dynamique syndicale nous forçant à réagir.

Partage de joies et d'événements heureux, de situations dramatiques, notamment lorsque l'accident ou la maladie frappe. Ce sont également tous ces instants qui structurent un collectif de direction.

Pour moi une page est tournée. Pour notre syndicat la vie continue, avec une autre équipe, d'autres personnalités, mais avec la même volonté d'être efficace, avec des nouveaux et des anciens, pour poursuivre et renforcer la construction du syndicalisme CGT dans l'enseignement.

Notre organisation s'est renforcée, rajeunie et un peu plus féminisée. C'est ce dont témoignaient les travées de notre congrès, certes avec encore quelques disparités entre délégations, mais la tendance est bien ancrée.

L'UNSEN continuera à être cette organisation vivante qui sait réagir aux mauvais coups mais qui sait également réfléchir et proposer, un syndicat à la vie démocratique où la parole a toujours été libre, où la diversité qui est une richesse ne doit jamais devenir un handicap.

Une organisation dont il convient collectivement de garder l'indépendance, en faisant en sorte que des choix ou des opinions politiques n'interfèrent pas sur les décisions à prendre en matière de revendications, de stratégie ou de modes d'action.

J'ai fait valoir mes droits à la retraite, mais je n'abandonne pas le syndicalisme.

Je suivrai avec autant d'intérêt l'action de l'UNSEN devenue CGT Educ'action et je conserve mes responsabilités confédérales jusqu'au congrès de la CGT fin 2009.... Après on verra...

D'ici là, je vais utiliser le temps dégagé par ce départ pour profiter des cadeaux qui m'ont été offerts.

Pour certains, comme le théâtre, l'opéra, la gastronomie... c'est facile, il suffit de réserver et de s'y rendre, pour d'autres, cela demande, avant un usage efficace, de l'investissement. Ainsi, devenir un as de l'informatique, est-ce un défi tenable ?

Une nouvelle rentrée s'annonce.

Je la verrai d'un peu plus loin avec un petit pincement au coeur mais en ayant une grande pensée pour vous à qui je veux dire merci pour tous les témoignages de sympathie et d'amitié qui m'ont été adressés, mais un plus grand merci encore pour tout ce que vous m'avez apporté pendant ces années.

Denis Baudequin

**Préparons
les élections au CA**

Lutter..

Les sept premières semaines de l'année scolaire doivent permettre de mettre au point une liste CGT Educ'action pour les élections au Conseil d'Administration. Deux noms suffisent pour une liste, quatorze pour une liste complète. On ne saurait oublier l'importance d'une liste CGT Educ'action au CA quand on sait que les résultats de ces élections permettent de mesurer la représentativité de notre organisation au niveau académique et national. Pour cela, deux possibilités fin septembre/début octobre : l'organisation d'une heure mensuelle d'information syndicale ou d'une réunion de la section de l'école ou de l'établissement. Les sympathisants peuvent aussi figurer sur cette liste. On peut s'adresser également aux nouveaux arrivants. Il faut raisonner en établissement et solliciter, non seulement les enseignants, mais également les personnels de la vie scolaire (penser aux Assistants d'Education souvent volontaires) et les enseignants documentalistes.

C'est aussi l'occasion de mettre au point un plan de campagne en bâtissant un tract local rappelant nos orientations et nos propositions en tant que futurs délégués au CA.

Il est également nécessaire de contacter les personnels ATOSS pour coordonner les deux listes CGT au CA.

Ce travail syndical est particulièrement important en cette année électorale...

**... et les élections professionnelles
du 2 décembre 2008**



PEF 96

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : ☐ me syndiquer ☐ prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Grade ou corps Discipline

Établissement

Code postal Commune

Tél E-mail

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr

et proposer



Septembre 2008 - N° 96 - Prix 1 Euro

PERSPECTIVES

éducation formation

ÉDUC'
ACTION

Sous les pavés...

la mobilisation !